PRIX : 7,50 €

CONFRONTATIONS EUROPE

LA REVUE

#137
AUTOMNE 2023

À L'HEURE DU PACTE EUROPÉEN SUR LA MIGRATION ET L'ASILE, UNE GRANDE ENQUÊTE AVEC L'INSTITUT VIAVOICE AUPRÈS DE 10 PAYS DE L'UE :

L'EUROPE, CONTINENT D'IMMIGRATION ET DE MOBILITÉS, L'OPINION DES EUROPÉENS

P. 16

GRAND ENTRETIEN :
COMMENT CONTINUER À RENFORCER NOTRE AGENDA EUROPÉEN DE SOUVERAINETÉ ET D'INDÉPENDANCE ?
P.-A. ANGLADE.

ENQUÊTE VIAVOICE :
L'EUROPE, CONTINENT D'IMMIGRATION ET DE MOBILITÉS
T. GENTY.

LA MIGRATION VUE DE L'INTÉRIEUR
M. PARIAT • S. GUILLAUME • J.-L. DE BROUWER • H. LE BRAS • S. MORICONI • G. PERI • R. TURATI.

LA MIGRATION COMME NOUVEL ENJEU GÉOPOLITIQUE
B. SIPPEL • S. BIJOUX • C. BALLEIX • B. MAUVILAIN • R. BOSSONG • V. GUIRAUDON • D. CARÊME • J.-M. BORELLO.

CONFRONTATIONS EUROPE
LA REVUE
CONFRONTER LES IDÉES,
CONSTRUIRE L'EUROPE.

Michel Derdevet,
Président de
Confrontations Europe

ÉDITO

En ce début d'automne 2023, l'arrivée massive de milliers de migrants sur les côtes de Lampedusa a remis le dossier de l'immigration au centre des débats politiques européens, en redonnant un « carburant » imprévu aux discours de rejets qui laminent depuis des mois nos grandes démocraties européennes. D'aucuns profitèrent au passage de l'actualité récente, au Proche-Orient, en France ou ailleurs en Europe, pour renforcer confusions et amalgames sur un sujet qui divise, à l'évidence, le monde politique et la société civile.

Comme toujours, à grands coups de déplacements politiques spécifiques (mis en scène opportunément) et de déclarations à l'emporte-pièce, les démagogues – ayant à l'évidence en ligne de mire le scrutin du 9 juin prochain – dénoncent les « envahisseurs », « mettant à mal la civilisation européenne », occultant les plus de quatre millions d'Ukrainiens accueillis efficacement en un an sur le sol européen, et ce grâce à la directive protection temporaire.

Qui a rappelé ces dernières semaines que dans l'Union européenne étaient délivrés chaque année trois millions de premiers titres de séjour par les États membres faisant face au vieillissement de leur population et à des pénuries de main-d'œuvre ? Personne, malheureusement !

Et pourtant, l'immigration mérite mieux qu'une course effrénée à la démagogie. Elle pose de vraies questions sur la nécessaire coopération intra-européenne (et sur les moyens financiers dimensionnés qu'elle implique) pour lutter contre l'immigration clandestine, mais aussi sur les politiques de coopération et de partenariats que l'Europe doit impérativement rebâtir avec son voisinage.

Sur le premier volet, l'accord concernant le Pacte européen sur la migration et l'asile esquissé lors du Sommet informel de Grenade du 6 octobre dernier – au terme de quatre années de controverses, palinodies, paralysies et psychodrames – est positif puisqu'il favorise une répartition des efforts d'accueil des migrants sur l'ensemble de notre continent, en même temps qu'il autorise la durée de rétention de ceux-ci aux frontières extérieures de l'Union jusqu'à quarante semaines.

C'est un pas en avant, qu'il faut saluer, dans la mesure où il organise au niveau européen une réponse coordonnée et solidaire des États membres en cas d'afflux « massif » et « exceptionnel » d'immigrés illégaux dans un pays de l'Union, comme ce fut le cas lors de la crise des réfugiés de 2015-2016. Il prévoit ainsi le déclenchement rapide de mécanismes de solidarité envers l'État membre confronté à ces arrivées, sous la forme notamment de relocalisation des demandeurs d'asile ou de contributions financières compensatoires.

Cependant, toutes ces dispositions ne règlent pas la question de fond posée. Il faut certes rétablir la confiance des Européens dans la capacité de leur pays, et de l'Union européenne, à organiser une migration contrôlée et à gérer efficacement et humainement les flux d'enfants, de femmes et d'hommes concernés. Mais il faut aussi faire évoluer le narratif sur la migration, comme le souligne fort opportunément dans ce numéro, Monique Pariat, et « battre en brèche les idéologies qui mettent en péril le modèle européen et nos valeurs communes ».

Le « contrôle migratoire », nécessaire, ne doit pas devenir l'unique obsession de nos dirigeants ; il nous faut d'urgence penser global, et analyser objectivement les incohérences passées et actuelles de la politique européenne de voisinage, notamment à l'aune des enjeux communs liés à une vraie vision en termes de coopération et de développement de l'Union vers ses partenaires extra-européens. C'est le seul moyen d'anticiper les crises, de trouver des solutions en amont et de préparer un futur viable pour ces populations et celles qui les accueillent.

Une chose est sûre. Nous faisons nôtre, à Confrontations Europe, l'idée que le projet européen est en soi un projet humaniste, qui doit dépasser le rejet et la peur des différences, mais ce projet européen doit aussi être porteur de solutions à court et à long termes. Éviter cette Europe du « repli », c'est aussi le sentiment dominant d'une majorité d'Européens, au même titre que leur souhait d'une meilleure maîtrise des flux et d'une prise en considération des besoins des migrants pour mieux les intégrer. C'est le réel enseignement que nous pouvons tirer de la grande étude d'opinion que nous avons réalisée à la rentrée avec l'Institut Viavoice.

Malgré les populistes de plus en plus «vocaux» sur ce sujet, la majorité des 5 000 Européens sondés, représentatifs des citoyens âgés de plus de 18 ans de 10 États membres (France, Espagne, Italie, Allemagne, Pologne, Belgique, Hongrie, Suède, Roumanie, Grèce) se déclarent très favorables à la libre circulation des citoyens européens au sein des 27 et non opposés à l'idée d'une immigration extra-européenne ; celle-ci leur apparaissant comme un atout, devant être mieux géré, notamment grâce à un meilleur accès à l'emploi, l'éducation et à la langue.

Ce que l'on peut souhaiter de mieux pour la législature 2024-2029 qui s'annonce, c'est que la sagesse et la capacité à poser à plat le sujet de l'immigration, que nous avons essayé d'esquisser dans ce numéro 137 de notre revue, caractérisent le débat européen public à venir, loin des anathèmes et des discours de haine, d'où qu'ils viennent. ■

CONFRONTATIONS EUROPE – LA REVUE

- **Fondateurs :** Philippe Herzog et Claude Fischer
- **Directeur de la publication :** Michel Derdevet
- **Rédacteur en chef :** Olivier Breton
- **Rédacteur en chef adjoint :** Corinne Cherqui
- **Comité de rédaction :** Camille Andrieu, Lise Bachmann, Pervenche Béres, Pierre Berlioz, Yves Bernheim, Anne Bucher, Michel Derdevet, Nathalie Errard, Dominique Graber, Christophe Lefevre, Jacques Maire, Luc Mathieu, Claire Morel, Christian Pierret, Dominique Ristori, Dominique Rousseau, Stefan Seidenforf, Maud Stephan, Julien Touati, Laurent Zylberberg
- **Traduction :** Acolad - Amtrad translations
- **Adresse :** 29 avenue de Villiers, F-75017 Paris
- **Tél. :** +33 (0) 1 43 17 32 83
- **Courriel :** communication@confrontations.org
- **Internet :** confrontations.org
- **Commission paritaire :** n° 0419 P 11 196
- **N° ISSN :** 1055-7337
- **Réalisation graphique :** I&S
- **Crédits photos :** Antoine Schibler pour Unsplash (couverture); Commission européenne-Service audiovisuel (p. 38); Parlement européen (p. 40, p. 54); Institut Egmont (p. 42); IÉSEG School of Management (p. 46) ; Abaca Press (p. 56) ; DR (p. 6, 8, 11, 12, 16, 46, 58, 66)
- **Imprimeur :** ITF Imprimeurs (72)
- **Routeur :** EDIPOST

06 MANIFESTE

08 GRAND ENTRETIEN
Comment continuer à renforcer notre agenda européen de souveraineté et d'indépendance ?
Par **Pieyre-Alexandre Anglade,** Président de la Commission des Affaires européennes

16
Notre enquête en collaboration avec l'Institut Viavoice
L'EUROPE, CONTINENT D'IMMIGRATION ET DE MOBILITÉS, L'OPINION DES EUROPÉENS

18 Présentation des résultats de l'enquête et principaux enseignements
Par **Thomas Genty,** Institut Viavoice

22 MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'ENQUÊTE

1 Perceptions et rapports à l'immigration 23
- Tableau 1 : La libre circulation des citoyens européens au sein des 27 pays de l'Union
- Tableau 2 : L'immigration légale des populations non européennes au sein de l'Union européenne
- Tableau 3 : La libre circulation et l'immigration légale non européennes en Europe
- Tableau 4 : Évaluation du niveau actuel d'immigration dans son pays et en Europe

2 Le flux migratoire : pays d'accueil et chiffres 26
- Tableau 5 : Le nombre d'immigrants légaux accueillis dans l'Union européenne en 2022
- Tableau 6 : Le pays ayant accueilli le plus d'immigrés en 2022
- Tableau 7 : Évaluation de l'immigration dans les autres pays européens
- Tableau 8 : Le principal motif invoqué par les demandeurs de visas en Europe

3 L'impact de l'immigration 29
- Tableau 9 : Les principaux avantages de l'immigration vers l'Union européenne
- Tableau 10 : Les principaux défis liés à l'immigration vers l'Union européenne
- Tableau 11 : La qualité de l'accueil des immigrés qui veulent vivre dans le pays
- Tableau 12 : L'impact économique de l'immigration
- Tableau 13 : Le caractère multiculturel de la société européenne
- Tableau 14 : Les leviers d'intégration des immigrants en Europe

4 Les politiques migratoires 33
- Tableau 15 : Les principales causes de l'immigration dans les cinq prochaines années
- Tableau 16 : Les politiques migratoires les plus efficaces pour gérer les flux migratoires en Europe
- Tableau 17 : La responsabilité de la politique migratoire dans son pays

36
LA MIGRATION VUE DE L'INTÉRIEUR

38 NOUVELLES RÈGLES EUROPÉENNES
Les défis de la prochaine Commission en matière de migration
Par **Monique Pariat,** Directrice générale de la migration et des affaires intérieures – Commission européenne

40 LE PACTE MIGRATION ET ASILE
Comment repenser le Pacte européen sur la migration et l'asile ?
Par **Sylvie Guillaume,** Députée européenne (S&D, France) et membre de la Commission LIBE

42 GESTION DE CRISE
Un avenir pour la protection temporaire ?
Par **Jean-Louis De Brouwer,** Directeur du programme Affaires européennes - Egmont - Royal Institute for International Relations

44 MIGRATION ET DÉMOGRAPHIE
Migration et déficit démographique dans l'UE
Par **Hervé Le Bras,** EHESS/INED

46 MIGRATION ET DÉMOCRATIE
L'impact de la migration sur les résultats électoraux en Europe
Par **Simone Moriconi,** IÉSEG School of Management, Université de Lille, CNRS, UMR 9221 - LEM - Lille Économie Management
Giovanni Peri, Université de Californie, Davis
Riccardo Turati, Universitat Autònoma de Barcelona

50
LA MIGRATION COMME NOUVEL ENJEU GÉOPOLITIQUE

52 DIPLOMATIE MIGRATOIRE
Coopération de l'Union européenne en matière de migration avec les pays tiers
Par **Birgit Sippel,** Membre du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen

54 MIGRATION ET DÉFI CLIMATIQUE
Comment articuler la politique migratoire et la politique européenne de développement ?
Par **Stéphane Bijoux,** Député européen (Renew Europe, France) et Vice-président de la Commission DEV

56 MIGRATION ET CONTRÔLE DES FLUX
L'aide européenne au développement, nouvel instrument de contrôle des flux migratoires ?
Par **Corinne Balleix,** Enseignante à Sciences Po Paris et autrice de *Enjeux et défis de la politique migratoire européenne,* Dalloz : Les sens du droit, 2022

58 MIGRATION ET PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE
Inflation et guerre en Ukraine : le retour de la précarité alimentaire en Europe
Par **Barbara Mauvilain,** Responsable du service des relations institutionnelles - Fédération Française des Banques Alimentaires

60 ÉLARGISSEMENT DE L'UE
Comment repenser la politique migratoire européenne à la lumière des perspectives d'élargissement à l'est de l'UE ?
Par **Raphael Bossong,** Chef adjoint de la division Recherche UE/Europe (SWP)

62 L'UE ET LES BALKANS
Les effets de l'obsession du contrôle des frontières dans les relations entre l'UE et les Balkans
Par **Virginie Guiraudon,** Directrice de recherches CNRS au Centre d'études européennes et comparées de Sciences Po Paris

64 ENJEUX CLIMATIQUES ET MIGRATOIRES
Comment articuler Green Deal et Pacte sur la migration et l'asile ?
Par **Damien Carême,** Député européen (Les Verts/ALE, France) et membre de la Commission LIBE

66 MIGRATION ET INSERTION
Une entreprise sur quatre qui se crée en Europe est une entreprise sociale
Par **Jean-Marc Borello,** Président du Directoire du Groupe SOS

70 AGENDA 2023

71 BULLETIN D'ABONNEMENT

CONFRONTATIONS EUROPE

Depuis bientôt trente ans, Confrontations Europe ambitionne de contribuer à la construction d'une Europe humaniste et démocratique, à la fois compétitive et solidaire, une Europe plus proche de ses citoyens. Confrontations Europe considère comme essentielle l'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques, en favorisant un dialogue respectueux des histoires et des cultures, en vue de dépasser les clivages politiques et d'œuvrer pour l'intérêt commun. Face aux multiples défis qu'affronte l'UE, Confrontations Europe entend poursuivre et consolider les conditions d'un vrai dialogue entre les acteurs de l'entreprise, les décideurs politiques, les experts et toutes les parties prenantes, afin de faire émerger une analyse originale et pertinente sur l'intégration européenne.

Dans ce contexte, Confrontations Europe structure ses travaux autour de trois thèmes clés : la pérennisation du modèle européen d'économie sociale de marché qui doit faire face aux impératifs du développement durable (ODD), la confirmation d'une « Europe puissance » dans le monde et le renforcement de la démocratie européenne.

UN MODÈLE ORIGINAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE MARCHÉ À PÉRENNISER

La construction européenne s'incarne dans le développement de son marché unique, enraciné dans un modèle original d'économie sociale de marché, au cœur du capitalisme européen. Celui-ci se caractérise aujourd'hui par la promotion des principes ESG/RSE et par l'impératif de transition environnementale portée par les objectifs du Pacte vert pour l'Europe, afin de faire de l'UE le premier marché du monde neutre en émissions carbone à l'horizon 2050. Ce modèle s'inscrit aussi dans la transition numérique de l'UE, condition nécessaire au succès européen face à l'arrivée de la quatrième révolution industrielle, et qui appellera une gestion collective et solidaire des données, la montée en compétences numériques des travailleurs européens, et le développement des infrastructures nécessaires au sein du marché unique (communication, transport, paiement…). Ce modèle européen se fonde également sur une meilleure intégration des politiques industrielles de l'UE, pour assurer la souveraineté de son marché. Cette réorganisation des chaînes de valeur industrielles ne peut s'organiser autour de la seule quête de relocalisation de l'emploi, au risque d'appauvrir les pays du voisinage européen et ses coopérations. Elle implique de développer une politique centrée sur ses maillons stratégiques conditionnant la compétitivité européenne et l'atténuation de ses dépendances. La réorganisation des chaînes de valeur industrielles repose également sur la diversification des sources d'approvisionnement, en matières premières comme en produits transformés.

La réalisation de ces objectifs passe par de considérables investissements de long terme, qui devront mobiliser l'épargne abondante des Européens, ce qui nécessitera l'achèvement de l'Union des marchés de capitaux. Ce capital privé doit être fléché vers les objectifs qui structurent le développement de l'économie de l'UE, faisant de l'industrie financière un service essentiel à la réalisation de ce modèle.

Enfin, le modèle européen post-coronavirus doit se caractériser par l'exigence d'un dialogue citoyen de qualité, condition de l'implication de toutes les parties prenantes dans la prise de décision économique.

L'Europe dans le monde

Confrontations Europe soutient également l'émergence d'une Europe forte, au côté des grandes puissances chinoise et américaine. Cette « Europe puissance » sur la scène internationale s'appuie d'abord sur sa capacité à soutenir et à promouvoir ses normes auprès de ses partenaires commerciaux. Cet engagement en faveur d'une concurrence juste entre les nations, garantissant le respect de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie à travers le monde, appelle une révision de la politique commerciale et de concurrence dans le sens de ces exigences.

De plus, l'UE doit prendre en compte, en complément de sa participation à l'OTAN, ses propres capacités assises sur les politiques nationales de défense, la priorité consistant à renforcer des programmes communs dans l'industrie de défense. Cette ambition s'inscrit dans l'affirmation d'une autonomie stratégique européenne ouverte, qui se veut le prolongement des souverainetés nationales, sans les diminuer ni les effacer. Confrontations Europe défend ainsi l'extension du domaine des biens communs européens, afin de permettre à l'UE de faire face à la montée des risques politiques dans son voisinage et au-delà.

Enfin, la place de l'UE dans le monde s'incarne dans son rapport avec les pays du Sud, et spécialement dans une communauté de destin avec l'Afrique. Confrontations Europe défend ainsi l'émergence d'un Pacte européen pour les migrations dans une double dimension : le soutien au développement des pays d'origine et l'amélioration des conditions d'entrée et de circulation au sein du marché unique pour les travailleurs venus de pays tiers, autour de la création d'une « Blue Card » européenne.

Une nouvelle gouvernance européenne

Enfin, Confrontations Europe promeut une démocratie européenne plus vivante, en complément des cultures démocratiques nationales. Cela est essentiel pour asseoir cette dynamique des biens communs européens sur une meilleure compréhension mutuelle et adhésion citoyenne. Ce processus démocratique doit s'appuyer sur des citoyens de l'Union plus engagés dans la prise de décision politique communautaire. Cette nouvelle gouvernance européenne s'inscrit dans la nécessité de rapprocher l'Union de ses citoyens, condition nécessaire à l'émergence d'un sentiment d'appartenance européen. Cette démocratie participative doit se fonder sur la délibération et la reconnexion du citoyen avec la politique. La démocratie participative doit s'organiser dans les territoires pour prendre en compte la diversité des cultures démocratiques nationales qui caractérise l'Europe, et impliquer le maximum d'Européens. Sortant de l'entre-soi, elle doit impérativement permettre que soient abordés les problèmes concrets, du quotidien, et renforcer ainsi les dynamiques territoriales.

En ce sens, la Conférence sur l'avenir de l'Europe est une initiative majeure portée par cette législature. Pour porter pleinement ses fruits, cette Conférence doit aborder la mise en place d'un mécanisme permanent de participation des citoyens qui vise à établir un dialogue au niveau local, dans des modalités adaptées aux cultures et pratiques nationales, tout en favorisant les échanges et la pédagogie, pour progressivement déterminer un langage démocratique européen commun.

Conscient des enjeux considérables auxquels l'Union européenne fait face, Confrontations Europe entend contribuer à éclairer la prise de décision politique au niveau européen, en cherchant à être la passerelle entre société et institutions, à travers une conflictualité ouverte, viable et constructive. ■

PIEYRE-ALEXANDRE ANGLADE

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES

GRAND ENTRETIEN

Comment continuer à renforcer notre agenda européen de souveraineté et d'indépendance ?

À la faveur d'une rencontre début septembre à Paris, Pieyre-Alexandre Anglade, Président de la Commission des Affaires européennes, a échangé avec Michel Derdevet, Président de Confrontations Europe, sur les enjeux des prochaines élections européennes du 9 juin 2024, les écueils et les perspectives qui s'y rattachent ainsi que sur l'avenir des politiques énergétiques, industrielles et commerciales, au cœur des débats pour construire une Europe puissante et indépendante.

Michel Derdevet : Les élections européennes du 9 juin 2024 vont permettre à tous les citoyens de l'UE d'élire directement leurs représentants au Parlement européen pour la législature 2024-2029. C'est un moment fort de la vie démocratique européenne pour tous les citoyens européens souhaitant exprimer leurs convictions et se positionner sur l'Europe de demain. C'est aussi un moment à risque où s'affirment toutes les lignes politiques et où l'histoire montre que les extrêmes ravivent leur position tranchée pour cliver les débats et faire passer leurs messages partisans.

À propos de ces futures élections, quels sont les débats qui vous paraissent à ce jour les plus structurants ? Quels sont les écueils à éviter et les enjeux qui s'y rattachent ?

Pieyre-Alexandre Anglade : Nos démocraties sont confrontées à des chocs de plus en plus brutaux. En 2016, le Brexit avait fait vaciller jusqu'aux fondations mêmes de l'Union. En 2020, la crise du Covid a ébranlé le continent européen, et même la planète tout entière, mais les Européens ont su à chaque fois y apporter une réponse à la hauteur. Chaque jour, le dérèglement climatique entraîne des conséquences désastreuses dans la vie des Français et des Européens. Dès maintenant, les évolutions technologiques, et notamment l'intelligence artificielle générative, posent des questions que l'on ne maîtrise pas encore complètement… Autour de ces sujets, sur la santé, sur l'environnement, sur l'avenir des nouvelles technologies, il y a des débats à avoir qui devront animer plus largement le débat européen.

Je crois que l'avenir de nos politiques énergétiques, industrielles et commerciales est au cœur des débats européens et les structure. En matière énergétique, nous devons réduire notre dépendance aux énergies fossiles et décarboner notre économie. Une énergie durable produite en Europe, c'est à la fois un enjeu écologique, un élément de souveraineté et la garantie de créer des emplois non délocalisables. Cette énergie compétitive et renouvelable sera un atout pour notre politique industrielle pour investir dans des technologies d'avenir, comme l'hydrogène. Enfin, au sujet de notre politique commerciale, l'Europe défend ses intérêts et n'est plus naïve. Nous agissons comme l'a démontré Ursula von der Leyen en lançant l'enquête sur les subventions publiques à destination des véhicules électriques chinois qui entretiennent une forme de dumping économique et social.

À côté de cela, il y a évidemment ce qui est venu percuter cette législature de plein ▸

▸ fouet : la guerre en Ukraine. Elle est venue montrer nos faiblesses, nos vulnérabilités, mais aussi notre capacité de réaction et nos forces. Cette guerre en Ukraine nous engage à être plus indépendants, plus souverains. Nous l'avions déjà dit, nous, la majorité présidentielle, depuis 2017. La question de notre indépendance et de notre puissance passe par le développement d'une base industrielle et technologique de défense européenne plus forte. Au fond, la question est de savoir comment continuer à renforcer cet agenda européen de souveraineté et d'indépendance. On a su l'amorcer dans les cinq dernières années, on doit maintenant le compléter.

M. D. : En Europe et depuis 2017, la France joue un rôle moteur de projection et de vision. Comment peut-on aujourd'hui construire l'Europe avec les autres ? Chaque pays est soumis à des tendances centripètes et à des nationalismes qui montent un peu partout. N'y a-t-il pas, notamment sur le sujet de l'énergie, un risque de fermeture sur soi, sur des positions obsidionales, qui empêcheraient de réaliser cette maïeutique européenne ? Comment voyez-vous cette dynamique, cette dialectique politique pour 2024-2029, notamment au sein du couple franco-allemand ?

P.-A. A. : La dynamique de coopération en Europe se reconstitue en permanence. On ne peut pas seulement l'initier et attendre ensuite que les choses se réalisent d'elles-mêmes. Dès 2017, le président de la République, Emmanuel Macron, a eu raison de dire que l'on ne pouvait plus faire l'Europe depuis Paris ou Bruxelles, mais qu'il fallait « embarquer » l'ensemble des capitales européennes. À l'été 2017, pour la révision sur la directive sur les travailleurs détachés, le président de la République était allé directement dans les capitales d'Europe centrale et orientale, là où la question était la plus prégnante. Par la discussion, par le compromis et l'échange franc, les choses ont pu évoluer. Tout au long de son premier quinquennat, le Président s'est rendu dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, notamment dans des pays où l'on n'avait plus vu de président français depuis François Mitterrand. La dynamique d'Emmanuel Macron a fait bouger les lignes autour de cette notion d'indépendance et de souveraineté européennes.

En 2017, l'agenda de souveraineté européenne n'était qu'une idée franco-française. En France, nos opposants nous reprochaient de trahir la souveraineté nationale. Chacun se rend compte, cinq ans plus tard, que la souveraineté européenne renforce la France. Cette notion de souveraineté est partagée

"Quand il est confronté à un choc, chaque Européen pourra ainsi se rendre compte qu'il peut, en premier lieu, compter sur son État membre, mais surtout que c'est *in fine* la coopération à 27 qui le rend beaucoup plus fort."

aujourd'hui par l'ensemble des pays européens même si certains, comme la Hongrie et la Pologne, font parfois cavalier seul. De la crise du Covid à la guerre en Ukraine, en passant par la lutte contre le dérèglement climatique, l'indépendance européenne s'est renforcée. L'étape d'après nous demande de transformer un sentiment partagé en idées concrètes pour le projet européen.

Comment est-ce que l'on arrive à faire de cette idée de puissance, une puissance tangible à laquelle les Européens peuvent s'identifier dans leurs vies de tous les jours et face aux grands défis à venir ? Lors de la crise du Covid, les vaccins ont été des exemples éloquents. Le Pacte vert européen est extrêmement ambitieux pour faire de l'Europe la première puissance écologique mondiale. Les premières bases que l'on a posées pour l'industrie européenne de défense sont des éléments qu'il nous faut faire aboutir. La coopération sur la sécurité civile européenne avec les Canadair et les pompiers ce sont des réalisations très concrètes dans la vie des Européens. Tous ces exemples montrent que c'est comme cela que se crée cette Europe de la coopération, qui se matérialise dans la vie de tous les jours des citoyens européens. Quand il est confronté à un choc, chaque Européen pourra ainsi se rendre compte qu'il peut, en premier lieu, compter sur son État membre, mais surtout que c'est *in fine* la coopération à 27 qui le rend beaucoup plus fort.

Une bataille idéologique majeure a été gagnée ces cinq dernières années par les Européens. Plus personne ne dit qu'il faut quitter l'Union. Leur projet profond reste le même, mais de madame Le Pen à madame Meloni, en passant par monsieur Orbán, monsieur Morawiecki, aucun d'entre eux ne dit plus ouvertement qu'il souhaite quitter l'Union. Quand on se souvient de l'atmosphère en 2016 avec le Brexit… C'est une victoire culturelle des pro-Européens qui croient à ces notions d'indépendance, de coopération et de souveraineté.

La dynamique aujourd'hui est du côté des Européens. Il n'y a qu'à observer des pays candidats qui autrefois traînaient des pieds, notamment dans les Balkans, et qui désormais, à l'instar de l'Ukraine, retrouvent leur volonté d'adhérer à l'Union européenne. Chacun a compris, dans ce monde redevenu dangereux, où la confrontation sino-américaine emporte des bouleversements profonds, où la Russie s'impose toujours plus par la force dans son environnement immédiat, qu'il y a besoin de ce bouclier européen.

Grâce au président de la République, nous sommes sur le bon chemin pour renforcer la coopération européenne à 27. Emmanuel Macron joue le premier rôle même s'il existe d'autres pôles européens de stabilité. On verra ce qui se passe en Espagne, mais Pedro Sánchez est un leader important. Mark Rutte, qui est sur le départ aux Pays-Bas, était aussi un pôle de stabilité.

Sur la coopération franco-allemande, il y a des divergences, il ne faut pas les mettre sous le tapis. Pour nous, Français, il y a ainsi une ligne rouge en matière énergétique, qui est d'ailleurs partagée par les quatorze États membres ayant contribué à l'alliance du nucléaire en Europe. Si l'on veut avoir une industrie européenne compétitive et un continent neutre en carbone, cela passera nécessairement par le recours à l'énergie ▶

▶ nucléaire. Cela passera aussi naturellement par les énergies renouvelables. La question de l'énergie est un risque de divergence, mais les discussions récentes laissent envisager un accord très encourageant.

Le sujet de l'énergie ne doit pas faire oublier que le tandem franco-allemand parvient à trouver des convergences importantes. Les Allemands sont en train de faire leur « révolution », notamment sur les questions de défense et sur les questions de géopolitique. Certains succès doivent se concrétiser, comme sur le SCAF (Système de combat aérien du futur) ou sur les armements du futur… C'est par la coopération, le dialogue permanent, parfois la confrontation, que l'on arrive à faire avancer l'Europe. Le récent séminaire de travail à Hambourg, entre le président de la République et le chancelier, a par exemple permis d'accélérer sur l'Union bancaire et sur l'Union de marché des capitaux ; c'est primordial pour favoriser les investissements et permettre une Europe plus efficace en termes de financement privé.

M. D. : Le 23 juin dernier, l'Ukraine a obtenu le statut de candidat à l'UE. Qu'en est-il du débat sur l'élargissement de l'Europe ? On sait qu'un élargissement massif pourrait amener à transformer l'Europe en un espace de discussion sans prise de décision, ou alors sur des petits sujets communs et *a minima*. Le chancelier allemand évoquait le fait qu'il fallait, en même temps que l'on élargissait, passer de plus en plus à des décisions prises à la majorité qualifiée. Quel type d'élargissement, à quelle vitesse et quel type de fonctionnement des institutions sont nécessaires afin d'éviter que l'UE ne devienne un simple forum d'échanges mais bien créatrice de droits pour chacune et chacun de ses citoyens ?

P.-A. A. : Il n'y a pas d'élargissement crédible de l'Union sans dynamique d'approfondissement. On ne peut pas imaginer l'Europe de 2030, celle à plus de 30 pays, fonctionner comme celle d'aujourd'hui à 27. Nos amis ukrainiens, moldaves et des Balkans ont vocation à rentrer dans l'Union européenne. Le contexte géopolitique l'exige afin d'avoir un pôle de stabilité et de ne plus être soumis au désordre géopolitique. Si l'on veut être capable de les intégrer correctement, il ne faut pas donner de dates butoirs, car celles-ci génèrent une forme d'attentisme.

Concrètement, si demain l'Ukraine venait à rentrer dans l'Union européenne telle qu'elle est aujourd'hui, cela ne fonctionnerait pas. C'est un pays de 45 millions d'habitants qui est actuellement mis au défi de la guerre. C'est une puissance agricole qui, si elle venait à rentrer demain, serait beaucoup plus pauvre que le plus pauvre des 27, qui est à ce jour la Bulgarie. Cela entraînerait des conséquences immenses pour la politique agricole commune, la politique de cohésion, le fonctionnement du marché intérieur…

Si l'on veut être capable de bien intégrer ces pays, il faut que l'Ukraine et les autres pays candidats fassent leurs réformes internes et que nous, en parallèle, nous menions le processus de réforme de notre Union. Aujourd'hui, la règle de l'unanimité empêche la prise de décisions rapides. Ces règles ne nous permettent pas d'être suffisamment réactifs quand un choc extérieur survient. Il faut repenser nos modes de décision et penser des formats différents. On le fait d'ailleurs déjà avec l'euro ou avec Schengen. Celles et ceux qui veulent approfondir certains domaines doivent pouvoir le faire. Avançons par l'audace.

Si l'on modifie nos prises de décisions, que l'on réforme nos institutions, que l'on donne de vrais pouvoirs au Parlement européen, et, qu'en parallèle, on autorise de nouveaux formats, alors on pourra avoir une Union qui sera suffisamment forte pour absorber ce choc de l'entrée dans l'Union de nouveaux pays qui ne sont aujourd'hui pas aux mêmes standards que les nôtres.

M. D. : À un moment donné, on peut difficilement faire l'économie d'une réforme, d'une révision de certaines parties des traités. Mais on a pu voir certains États membres, à la sortie de la COFOE[1], dire : « Nous, on ne change pas ; les règles sont les règles, on peut manœuvrer à l'intérieur des règles. »

P.-A. A. : Il ne faut avoir ni totem ni tabou sur les questions institutionnelles. La révision des traités, ce n'est pas un objectif politique, c'est un outil pour rendre notre Union plus forte. Si l'on révise les traités, c'est pour rendre l'Europe plus efficace et améliorer nos politiques publiques. S'il y a besoin de réviser les traités pour que notre Union fonctionne mieux et que cela nous permette d'affirmer cette indépendance et cette puissance de l'Europe, alors il faut le faire. Il ne faut jamais

craindre le débat, il ne faut jamais craindre la consultation des peuples européens.

La conférence sur l'avenir de l'Europe a révélé une chose claire : les Européens, même les plus critiques, ne sont pas contre l'Union. Ils ont très bien compris que l'Union était nécessaire dans notre monde. Ils ont pleinement intégré la valeur ajoutée que pouvait avoir l'Union.

Mais ils veulent une Union plus efficace. Ils ne veulent pas d'une Union « verbeuse » qui parle à Bruxelles et qui donne le sentiment de décider en vase clos. Ils veulent que l'on leur démontre que c'est au niveau européen que l'on sera capable de répondre à la question du dérèglement climatique. Dans un monde redevenu incertain, alors que le parapluie américain n'est pas éternel, les citoyens savent que c'est à l'échelon européen que l'on arrivera à avoir une industrie de défense et, peut-être un jour, une armée européenne qui nous permettra d'assumer notre destin. C'est au niveau européen que l'on arrivera à avoir une politique commerciale qui prenne en compte les évolutions du monde, et notamment les velléités chinoises.

M. D. : Sur ces questions, n'y a-t-il pas un travail à faire entre les parlementaires nationaux ? Un travail de confrontations, d'échanges, de relations permanentes pour réussir à la fois à trouver les vrais sujets et une bonne compréhension des enjeux, mais aussi pour définir les pistes de consensus et de compromis à faire émerger demain, au Parlement européen ou dans les parlements nationaux ?

P.-A. A. : Il y a un changement de culture à opérer pour une plus grande prise en considération des parlementaires européens de la part des parlements nationaux, et, similairement, un plus grand engagement des parlementaires européens vis-à-vis du débat national.

Il y a encore trop de parlementaires nationaux qui pensent que les députés européens sont de « faux » députés. Ils ne mesurent pas que les décisions qu'ils prennent engagent la vie de 500 millions d'Européens et qu'elles viennent ensuite irriguer notre droit national. Aujourd'hui, le dialogue entre parlementaires nationaux et européens n'est pas suffisant. L'engagement des parlementaires européens vis-à-vis des débats nationaux et des parlements nationaux doit aussi être plus important.

Pour ce qui est des rapports entre parlementaires nationaux, l'Assemblée parlementaire franco-allemande est une initiative intéressante. Elle permet de créer des convergences et de créer du lien. Il faut que l'on imagine d'autres formats entre les différents parlements nationaux pour susciter du débat et de la compréhension.

Pendant la conférence sur l'Avenir de l'Europe, des parlementaires européens, des citoyens, la société civile constituée et des parlementaires nationaux travaillaient ensemble. Pendant six mois, j'ai présidé le pilier des parlements nationaux : c'était très intéressant, cela a permis de créer du consensus, du lien et de la compréhension via les COSAC[2], les réunions des présidents de commission des affaires européennes des 27, qui sont aussi très utiles pour créer du lien. Il ne faut pas se réunir pour se réunir, mais on peut faire avancer l'Europe par la confrontation des parlementaires nationaux. ▶

(1) Conférence sur l'Avenir de l'Europe.
(2) Conférence des Organes parlementaires Spécialisés dans les Affaires Communautaires.

▶ L'Europe doit mettre le pied dans la porte. À l'Assemblée nationale, j'œuvre à ce que les débats européens aillent jusqu'à l'hémicycle et ne soient pas cantonnés aux seules salles de commissions parlementaires. J'ai fait adopter en Commission des Affaires européennes une proposition de résolution européenne sur les suites de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe. Elle a été reprise par la Commission des Affaires étrangères, et elle ira ensuite dans l'hémicycle. Si l'on veut de l'Europe dans les parlements nationaux, il faut aller chercher l'espace de discussion parce que personne ne donnera jamais la place.

M. D. : La question de la défense européenne autonome a émergé à la faveur du conflit en Ukraine. Comment en voyez-vous l'articulation ? Comment peut-on construire, à l'intérieur du parapluie de l'OTAN, une défense européenne autonome ? Est-ce à travers l'intervention sur des terrains d'action particuliers, notamment en Afrique ? Les Allemands ont annoncé l'an dernier un effort budgétaire conséquent en matière de défense. Qu'en est-il d'une démarche coordonnée du pas européen et autour de quelles priorités ? Vous parliez du SCAF, mais vers quels projets industriels européens doivent-aller les financements levés ?

P.-A. A. : Si l'on veut être crédible sur les questions de défense, il faut évidemment que les financements qu'on y alloue aillent vers l'industrie européenne. La volonté de certains pays européens de créer un bouclier antimissile « européen » avec une technologie qui n'est pas européenne mais américano-israélienne est antinomique. Des critiques s'élèvent vis-à-vis de la France au motif que plaider pour la défense européenne serait un leurre pour favoriser l'industrie de défense française, aujourd'hui parmi les plus développées en Europe. Ce n'est pas l'objectif.

Nous devons développer un véritable pilier européen de défense, complémentaire à l'OTAN, qui démontre notre crédibilité vis-à-vis de notre partenaire américain. Concrètement, cela signifie être en mesure de créer nos propres bases industrielles et technologiques de défense. Il faut renforcer notre interopérabilité entre nos armées, développer des entraînements communs pour être capable d'agir et d'intervenir de manière autonome sur des théâtres d'opérations extérieures.

Vous évoquez ce qui pourrait être fait en Europe. L'OTAN ne peut pas, pour des raisons politiques, intervenir sur certains terrains notamment en Afrique. Cela peut être la vocation des Européens de le faire. La task force Tabuka était d'ailleurs l'incarnation de cette idée, en développant cette coopération de forces spéciales européennes pour intervenir sur des terrains où l'Alliance otanienne n'a pas vocation à être.

Aujourd'hui, les Européens dépensent plus d'argent que les Américains en Ukraine. On a pourtant le sentiment que les Européens sont très loin derrière les Américains, c'est un problème de communication mais aussi de coopération et de mise en relation. Il faut développer ce pilier européen de l'OTAN pour renforcer l'Alliance atlantique et notre indépendance. C'est gagnant-gagnant sur tous les plans.

C'est à chaque pays européen, ensuite, de renforcer son effort budgétaire pour monter en puissance. Vous avez évoqué l'Allemagne,

mais la France le fait aussi avec la Loi de Programmation Militaire. Quatre cent treize milliards d'euros pour renforcer nos armées, c'est inédit. On doit être capable de monter en puissance, et surtout d'avoir cette autonomie vis-à-vis d'un allié, les États-Unis, qui reste notre meilleur allié, mais qui est aussi incertain. Que feront les États-Unis si Donald Trump revient au pouvoir ? Il nous faut, en qualité d'Européens, assumer souverainement cette indépendance. Cela passe par trois piliers absolument indispensables : l'augmentation des budgets de défense, une meilleure coopération entre nos armées et le développement d'une base industrielle et technologique de défense.

Il ne faut pas oublier le soutien à l'Ukraine. Si demain les Russes l'emportent, à moyen terme, nous risquerons des conséquences sérieuses pour notre sécurité. Dans quelques années, les Russes viendraient à nouveau tester nos frontières européennes, notamment celles des pays baltes. J'ai la conviction que si l'on n'est pas capable de renforcer cette défense européenne, on ne connaîtra plus en Europe la paix, la liberté, la prospérité telles que nous les avons connues après la Seconde Guerre mondiale. Si l'on échoue dans ce domaine, il y aura toujours des puissances extra-européennes qui viendront tester notre capacité de résilience et de résistance.

M. D. : Sur la réforme du Pacte sur la migration et l'asile, quelle est votre position ? Quelles en sont les lignes de force, les aspérités, les risques ?

P.-A. A. : Ce Pacte est nécessaire, nous devons le conclure avant les élections européennes de 2024. Le système, tel qu'il est aujourd'hui, dysfonctionne. Des flux migratoires non maîtrisés se renforcent et, dans le même temps, des États européens se court-circuitent avec des règles, notamment sur l'attribution des visas, qui ne sont pas les mêmes. Face à des personnes qui meurent dans des conditions effroyables, les citoyens ont le sentiment que les États européens sont désorganisés et n'arrivent pas à avoir une politique commune efficace. Cette désorganisation et ces phénomènes nourrissent évidemment le ressentiment vis-à-vis de l'Union et font le jeu des démagogues.

Il n'y a de réponse à la question migratoire qu'au niveau européen. Pour répondre efficacement, nous devons mieux sécuriser les frontières extérieures de l'Europe en menant une lutte implacable contre les passeurs et les filières clandestines. Les bases ont été posées au sommet de Tourcoing, sous présidence française de l'UE, il y a un an et demi. Il faut aussi une politique commune des visas : quand nous, Français, faisons le choix de durcir les visas sur un pays, mais qu'en parallèle, un pays voisin décide de les libéraliser, le système est défaillant.

Celles et ceux qui laissent penser dans le débat politique national qu'en dérogeant au droit européen, on pourrait retrouver le contrôle mentent. Les Britanniques ont fait le choix du Brexit avec le slogan « Take back control », notamment sur la question migratoire. Ils se rendent compte aujourd'hui que les Brexiters ont menti : la situation n'a jamais été aussi compliquée et le Royaume-Uni n'a gagné aucun contrôle.

M. D. : Comment voyez-vous le rôle de la société civile organisée dans le débat européen ? Nous sommes à un moment de notre histoire où les partis politiques de tout bord sont en déshérence et les associations, notamment européennes, ne se portent pas mieux. Comment cet écosystème peut-il faire sens, être plus utile ?

P.-A. A. : Ces six dernières années, avec le président de la République, la majorité a beaucoup fait pour le projet européen. Nous nous sommes engagés sincèrement, avec conviction, sans être béats ou naïfs, pour défendre l'Europe et l'améliorer.

La société civile est confrontée aux mêmes difficultés que celles des partis politiques. Comment peut-on arriver à renouer le lien avec des gens qui sont très éloignés de ce que l'on dit et fait ? Comment réussir à sortir d'une forme d'« entre-soi » qui est contre-productif ?

Il faut sortir des sentiers battus, sortir de nos sujets, parler aux jeunes. Je n'arrive pas à le faire aussi souvent que je le voudrais, mais j'essaie d'aller ainsi chaque mois dans les écoles, là où les jeunes se forgent une conscience, s'éduquent et s'émancipent.

Nous devons maintenant aider la société civile européenne à mieux se structurer. Les think tanks ou les associations sont parfois chacun dans leur couloir. Nous aurions intérêt à penser une sorte de Conseil national de l'Europe qui réunirait régulièrement l'ensemble des acteurs. ■

Notre enquête en collaboration
avec l'Institut Viavoice

L'EUROPE, CONTINENT D'IMMIGRATION ET DE MOBILITÉS, L'OPINION DES EUROPÉENS

PAGE 18

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

par **Thomas Genty**

PAGE 22

MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'ENQUÊTE

Résultats détaillés

PAGE 23

1 – Perceptions et rapports à l'immigration

PAGE 26

2 – Le flux migratoire : pays d'accueil et chiffres

PAGE 29

3 – L'impact de l'immigration

PAGE 33

4 – Les politiques migratoires

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ET PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Par Thomas Genty,
Institut Viavoice

Alors que les élections européennes auront lieu dans neuf mois et que les leaders européens discutent depuis trois ans du Pacte sur la migration et l'asile, le think tank Confrontations Europe a sollicité l'Institut Viavoice pour interroger les populations européennes sur les flux migratoires en Europe. Nous avons questionné par internet, du 28 août au 5 septembre 2023, 5 000 habitants issus de dix pays de l'UE (France, Espagne, Italie, Allemagne, Pologne, Belgique, Hongrie, Suède, Roumanie, Grèce) pour mieux connaître et comprendre les réalités, le vécu, les questionnements et les opinions des Européens sur ce sujet si central pour l'avenir de l'Union européenne.

EN SYNTHÈSE

- Des répondants très favorables à la libre circulation des citoyens européens au sein des 27 et pas opposés à l'idée d'une immigration extra-européenne ;
- …mais avec le sentiment d'une immigration trop importante en Europe actuellement.
- Un sentiment basé sur une réelle méconnaissance de la réalité des flux migratoires en Europe (surestimation de l'immigration légale, méconnaissance des motifs de demande de visa…) favorise la représentation d'une immigration très pauvre et difficilement intégrable.
- Malgré tout, une immigration perçue comme un atout (qui pose des difficultés) et qui doit être mieux intégrée grâce à un meilleur accès à l'emploi, l'éducation et la langue.
- Les différentes opinions européennes divergent sur les politiques migratoires les plus efficaces à l'avenir : les moins favorables à l'immigration souhaitent d'abord un meilleur contrôle aux frontières quand les autres pays donnent la priorité à une meilleure intégration et une répartition chiffrée entre pays européens.

DES OPINIONS TRÈS FAVORABLES À LA LIBRE CIRCULATION DES CITOYENS EUROPÉENS AU SEIN DES PAYS DE L'UNION ET PLUS PARTAGÉES SUR LA QUESTION DE L'IMMIGRATION DE POPULATIONS NON EUROPÉENNES

Tableaux 1, 2 et 3

Les Européens que nous avons interrogés sont tous massivement favorables à la libre circulation des citoyens européens au sein des 27 pays de l'Union. Les Roumains, Italiens, Espagnols et Grecs sont les plus enthousiastes sur le sujet (plus de 9 sur 10 s'y disent favorables) tandis que les Belges (75 %), les Français et les Suédois (71 %) sont plus mesurés.

Ils sont en revanche divisés sur la question de l'immigration : Roumains, Italiens, Espagnols et Grecs sont une majorité à approuver l'immigration légale de population non européenne au sein de l'UE (de 56 % pour la Grèce à 78 % pour l'Espagne). Les Suédois, Allemands, Belges et Polonais sont partagés (entre 46 % et 49 % y sont favorables) tandis que deux pays se démarquent en étant majoritairement opposés à cette immigration : la Hongrie (51 % opposés contre 43 % favorables) et la France (50 % contre vs 41 % pour).

DES EUROPÉENS QUI ESTIMENT QU'IL Y A TROP D'IMMIGRATION ACTUELLEMENT, EN EUROPE, COMME DANS LEUR PAYS...

Tableaux 4 et 5

Dans tous les pays européens interrogés, une majorité estime que l'immigration est trop importante dans leur pays et en Europe, à l'exception de la Grèce (ils ne sont que 45 % à juger qu'il y a trop d'immigration dans leur pays et 38 % en Europe) et de la Roumanie (53 % estiment qu'il y a trop d'immigration en Europe mais seulement 38 % en Roumanie).

Les opinions allemande (74 %), italienne (73 %) et française (71 %) sont celles qui estiment le plus que l'immigration est trop importante dans leur pays.

... MÊME S'ILS EN SAVENT PEU DE CHOSES

Tableaux 6 et 7

Alors que nous les avons interrogés sur la réalité des chiffres de l'immigration sur le continent, les réponses des Européens démontrent une méconnaissance des faits et rendent compte de l'influence des retombées médiatiques des débarquements de migrants en Méditerranée sur leurs perceptions.

Environ deux millions de personnes ont légalement immigré au sein de l'Union européenne en 2022. Une réalité que les Européens ignorent ou surestiment pour les 2/3. Si en Grèce, 33 % donnent la bonne réponse et 29 % répondent 5 millions (une réponse erronée mais relativement proche de la réalité), ils sont moins de 30 % à répondre correctement dans les 9 autres pays interrogés, une large part ne donnant aucune réponse. Dans le détail, nous n'observons pas davantage de bonnes réponses auprès de ceux qui jugent qu'il y a trop d'immigration en Europe : le sentiment d'une immigration excessive n'est donc pas corrélé à une meilleure connaissance des faits.

Autre illustration de cette méconnaissance de la réalité de l'immigration en Europe lorsque l'on interroge ces répondants sur le pays qui a accueilli le plus d'immigrés en Europe en 2022. Six pays placent leur propre pays comme étant celui qui a le plus accueilli d'immigrés en 2022 en Europe (seule l'Allemagne a raison), les quatre autres (France, Hongrie, Belgique et Roumanie) plaçant leur pays sur la deuxième marche.

En Grèce (75 %), en Italie (65 %), en Allemagne (62 %), en Suède (61 %) en Espagne (53 %), une majorité estime que leur pays accueille davantage d'immigrés que les autres pays européens. En Belgique et en France, cette opinion est également très partagée (47 % et 45 % respectivement) tout comme en Pologne (40 %). Les Roumains sont divisés sur le sujet tandis qu'une moitié des Hongrois répondent en accueillir moins - à raison (48 %). Des résultats qui montrent la difficulté pour un gouvernement de faire consentir sa population à accueillir davantage de populations immigrées.

Sur les motifs des demandes de visa, une majorité pense qu'il s'agit d'abord de demande d'asile tandis que la raison principale est le rapprochement familial. Cette erreur est particulièrement importante en Allemagne (51 %), en France (51 % aussi), en Belgique (52 %) et en Grèce (49 %) où le rapprochement familial est ▶

beaucoup moins cité. À noter que le motif économique (recherche d'emploi) est la première réponse citée en Roumanie (52 %), en Espagne (46 %) et en Pologne (38 %).

Cet état des lieux met à jour une méconnaissance (voire une surestimation) du vrai nombre d'immigrés, une vision distordue de la répartition entre les pays de l'Union européenne et des principaux motifs d'immigration. Une situation qui explique les difficultés à débattre de l'immigration en Europe et au niveau national.

PRINCIPAL AVANTAGE DE L'IMMIGRATION : LA MAIN-D'ŒUVRE POUR LES MÉTIERS PEU QUALIFIÉS

PRINCIPAL DÉFI : LES DIFFÉRENCES CULTURELLES

Tableaux 8, 9 et 10

Pour huit pays interrogés sur dix, le principal avantage de l'immigration dans l'Union européenne est l'apport de main-d'œuvre pour les métiers non qualifiés. Viennent ensuite la croissance démographique dans des pays vieillissants (1re réponse en Espagne mais également largement citée dans les autres pays méditerranéens que sont l'Italie et la Grèce) et l'apport de main-d'œuvre qualifiée (première réponse en Allemagne). Le soutien à la croissance économique via la consommation et l'apport de la diversité culturelle figurent aux 4e et 5e rangs.

À l'inverse, les principaux défis identifiés par les répondants sont les différences culturelles (1re réponse en Suède, Grèce, Italie, Pologne et Roumanie) et le manque de volonté de s'intégrer des populations immigrées (1re réponse en Belgique et Allemagne). La délinquance supposée des populations immigrées est également largement citée (1re réponse en Hongrie notamment). En France, la première cause citée est l'existence de quartiers où se concentrent toutes les populations immigrées de différents pays (31 %) devant le manque de volonté d'intégration, les différences culturelles (30 % pour les deux items) et la délinquance supposée (29 %). À noter, la hiérarchie de réponses différentes de l'Espagne qui cite d'abord la montée du populisme et du racisme en Europe (31 %) et le manque de moyens mis en place par les pays pour les accueillir (31 % également).

LA REPRÉSENTATION D'UNE IMMIGRATION PAUVRE, DIFFICILEMENT INTÉGRÉE ET À L'IMPACT ÉCONOMIQUE NÉGATIF

Tableau 12

Ces réponses dessinent le portrait d'une immigration perçue comme pauvre, fuyant la misère ou la violence et s'intégrant difficilement. En cohérence avec ces perceptions, les Européens interrogés estiment plutôt négatif l'impact économique de l'immigration, à la fois dans leur pays et en Europe. Environ la moitié des répondants jugent que l'immigration dans leur pays a un impact économique négatif (53 % en France, 47 % en Belgique). Seules l'Espagne et la Roumanie sont partagées sur le sujet avec environ 1/3 qui estime que l'impact est négatif et 1/3 qu'il est positif. La perception au niveau européen est très liée à la perception nationale : 51 % des Grecs, 50 % des Hongrois et des Français jugent l'impact négatif au niveau continental. Seules l'Espagne et la Roumanie sont divisées.

ET MALGRÉ TOUT, LA MULTICULTURALITÉ DE L'UE RESTE PERÇUE COMME UN ATOUT !

Tableau 13

Ces perceptions des difficultés d'intégration vont de pair avec l'idée d'un accueil perfectible de la part des pays qui reçoivent les immigrés. On observe dans seulement trois pays (Allemagne, Espagne, France) une majorité de répondants jugeant que les immigrés sont accueillis correctement. À l'inverse, en Italie (53 %), Grèce (59 %), Roumanie (56 %) et Hongrie (76 % !), une majorité pense que les immigrés ne sont pas accueillis de façon correcte.

En dépit de ce jugement négatif sur l'impact économique et les difficultés d'intégration des immigrés, la grande majorité des répondants estiment que le caractère multiculturel de la société européenne est un atout. Un atout qui pose des problèmes, mais un atout tout de même. Cette opinion est même majoritaire en Hongrie (55 %), voire très consensuelle en Italie (77 %), en Roumanie (78 %) et en Espagne (80 %).

"AU COURS DES CINQ PROCHAINES ANNÉES, LES RÉPONDANTS IMAGINENT QUE LES FLUX MIGRATOIRES VERS L'EUROPE SERONT PRINCIPALEMENT CAUSÉS PAR LES CRISES POLITIQUES ET LA MULTIPLICATION DES CONFLITS, AVANT MÊME LES CRISES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES N'ARRIVENT QU'EN DERNIÈRE POSITION."

LES SOLUTIONS POUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES EN EUROPE : UN MEILLEUR CONTRÔLE DES FRONTIÈRES ET UNE MEILLEURE INTÉGRATION

Tableaux 11, 14 et 15

Au cours des cinq prochaines années, les répondants imaginent que les flux migratoires vers l'Europe seront principalement causés par les crises politiques et la multiplication des conflits, avant même les crises économiques et sociales. Les changements climatiques n'arrivent qu'en dernière position.

Face aux défis que poseront ces flux migratoires, les priorités des Européens diffèrent. Pour la France, la Hongrie, la Pologne et la Grèce, la première des politiques doit être le renforcement des contrôles aux frontières des pays de l'UE (accompagné d'un renforcement des contrôles aux frontières des pays d'origine des migrants). En Espagne, Roumanie et Suède, c'est la promotion de l'intégration sociale des immigrants (via la langue, l'éducation, le travail et le logement) qui est d'abord souhaitée, tandis qu'en Allemagne et en Italie, la première des politiques doit être une répartition chiffrée (quotas) des populations immigrées entre les pays de l'UE.

Ces réponses - associées à l'idée assez largement partagée d'un accueil perfectible de l'immigration en Europe - pointent la nécessité de mieux réussir à intégrer ces populations immigrées. Parmi les principales réponses selon les Européens interrogés : l'accès à l'emploi, à l'éducation et à l'enseignement de la langue ! Si la langue est citée en premier par les Allemands, les Suédois, les Français et les Belges, c'est l'emploi que citent d'abord les autres pays interrogés.

L'IDÉE D'UNE CORESPONSABILITÉ NATIONALE/EUROPÉENNE SUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES

Tableaux 16 et 17

Pour mettre en place ces politiques migratoires, une coopération européenne est nécessaire mais les opinions européennes ne sont pas toutes prêtes à cette idée. En France, par exemple, tout comme en Allemagne, en Suède, en Roumanie ou en Grèce, une majorité de la population souhaite que seul leur gouvernement soit responsable de la politique migratoire dans leur pays. L'idée d'une coresponsabilité gouvernement/Union européenne fait pourtant son chemin. En Espagne et en Italie, plus de 4 personnes sur 10 sont favorables à cette coresponsabilité. Si l'on prend en compte les personnes qui souhaiteraient que l'UE soit l'unique responsable, alors c'est une majorité qui souhaite que le sujet ne soit pas uniquement entre les mains de leur gouvernement. L'idée d'une coresponsabilité nationale et européenne ne séduit pas encore tous les pays, mais elle a du poids même dans certains pays d'Europe de l'Est comme la Hongrie, la Pologne ou la Roumanie. ■

MÉTHODOLOGIE ET RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'ENQUÊTE

Notre enquête menée par l'Institut Viavoice s'est déroulée sous forme d'interviews réalisées du 28 août au 5 septembre 2023.

ÉCHANTILLON

Interrogation de **10 échantillons de 500 individus*** représentatifs de la population des habitants, âgés de 18 ans et plus, dans les 10 pays suivants :

Allemagne	**Hongrie**
Belgique	**Italie**
Espagne	**Pologne**
France	**Roumanie**
Grèce	**Suède**

* Pour un échantillon de 500 individus, la marge d'erreur est comprise entre 1,9 et 4,5 points, soit :
- 1,9 point pour les résultats de 5 % ou 95 %;
- 2,7 points pour les résultats de 10 % ou 90 %;
- 3,6 points pour les résultats de 20 % ou 80 %;
- 4,1 points pour les résultats de 30 % ou 70 %;
- 4,4 points pour les résultats de 40 % ou 60 %;
- 4,5 points pour les résultats de 50 %.

MÉTHODOLOGIE

Les interviews ont été effectuées en ligne. Représentativité assurée par la méthode des quotas appliquée aux critères suivants : sexe, âge, région, niveau de revenus…

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

1
PERCEPTIONS ET RAPPORTS À L'IMMIGRATION

Tableau 1

LA LIBRE CIRCULATION DES CITOYENS EUROPÉENS AU SEIN DES 27 PAYS DE L'UNION

Êtes-vous favorable à la libre circulation des citoyens européens au sein des 27 pays de l'Union, c'est-à-dire que les personnes ayant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne puissent circuler et vivre dans n'importe quel autre pays de l'Union européenne ?

Oui, tout à fait favorable | Oui, plutôt favorable | Non, plutôt opposé | Non, tout à fait opposé | Ne se prononce pas

	Sous-total ***Oui***	*Sous-total* ***Non***
Roumanie	94 %	4 %
Italie	93 %	6 %
Espagne	93 %	6 %
Grèce	90 %	9 %
Pologne	83 %	12 %
Hongrie	83 %	11 %
Allemagne	81 %	16 %
Belgique	75 %	20 %
Suède	71 %	21 %
France	71 %	23 %

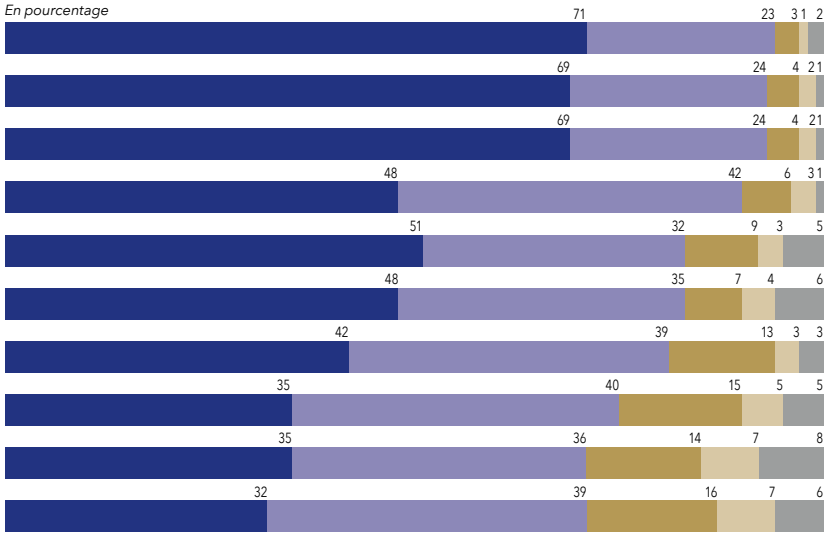

Tableau 2

L'IMMIGRATION LÉGALE DES POPULATIONS NON EUROPÉENNES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

De manière générale, êtes-vous favorable à l'immigration légale des populations non européennes au sein de l'Union européenne ?

Oui, tout à fait favorable | Oui, plutôt favorable | Non, plutôt opposé | Non, tout à fait opposé | Ne se prononce pas

	Sous-total ***Oui***	*Sous-total* ***Non***
Espagne	78 %	19 %
Italie	76 %	22 %
Roumanie	70 %	23 %
Grèce	56 %	40 %
Suède	49 %	42 %
Allemagne	48 %	47 %
Belgique	46 %	45 %
Pologne	46 %	46 %
Hongrie	43 %	51 %
France	41 %	50 %

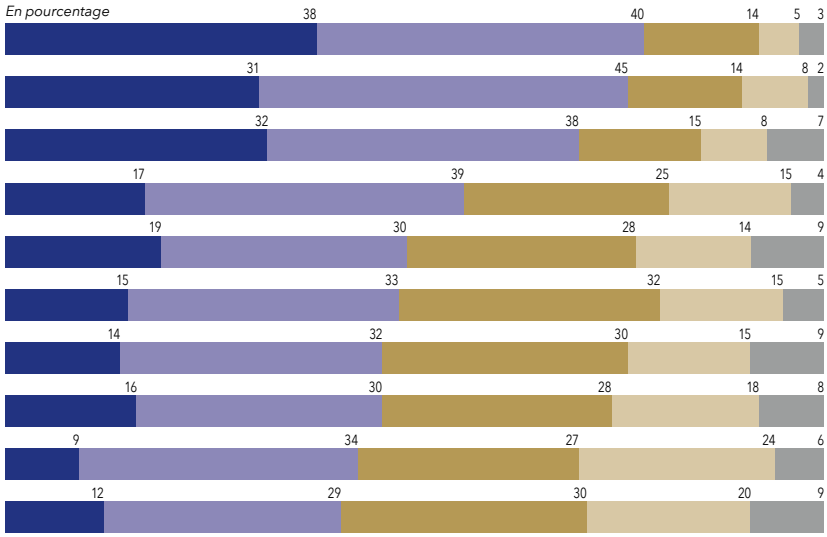

Tableau 3

LA LIBRE CIRCULATION ET L'IMMIGRATION LÉGALE NON EUROPÉENNES EN EUROPE

Êtes-vous favorable à…

Oui, tout à fait favorable | Oui, plutôt favorable | Non, plutôt opposé | Non, tout à fait opposé | Ne se prononce pas

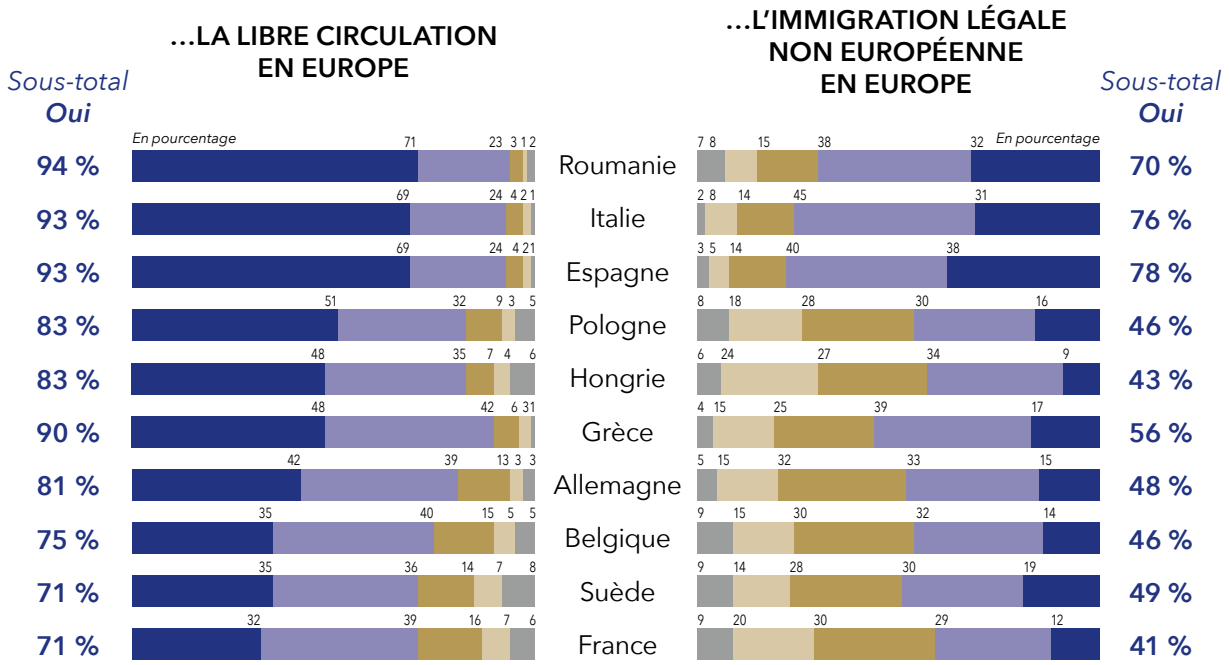

Tableau 4

ÉVALUATION DU NIVEAU ACTUEL D'IMMIGRATION DANS SON PAYS ET EN EUROPE

D'après vous, l'immigration actuelle est…

Trop importante | Au juste niveau, ni trop faible ni trop importante | Trop faible | Ne se prononce pas

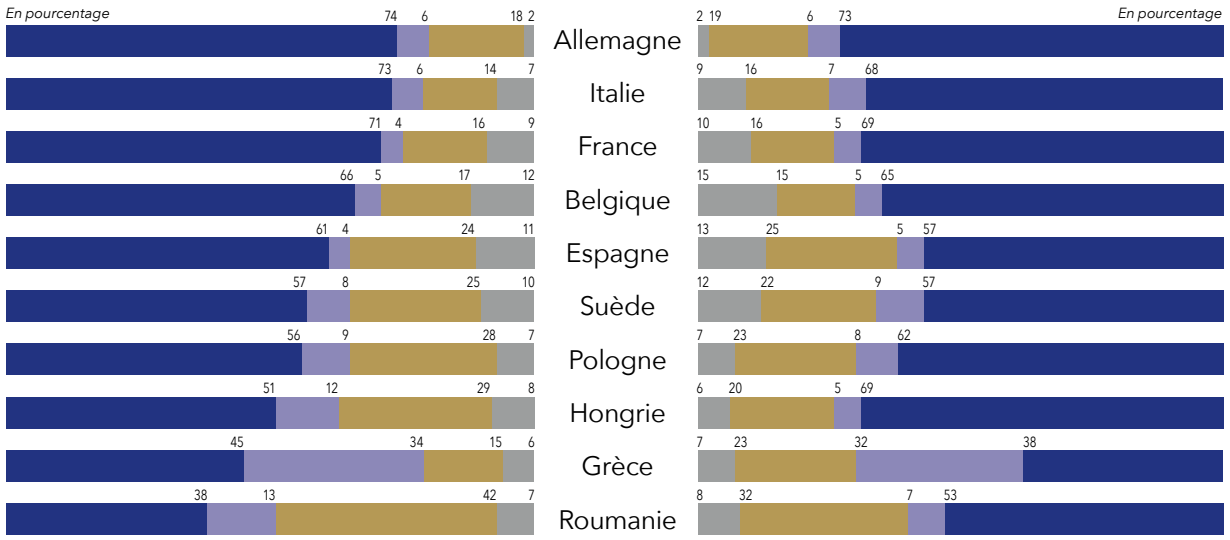

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

2
LE FLUX MIGRATOIRE : PAYS D'ACCUEIL ET CHIFFRES

Tableau 5

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS LÉGAUX ACCUEILLIS DANS L'UNION EUROPÉENNE EN 2022

D'après vous, combien d'immigrants légaux l'Union européenne a-t-elle accueillis en 2022[1] ?

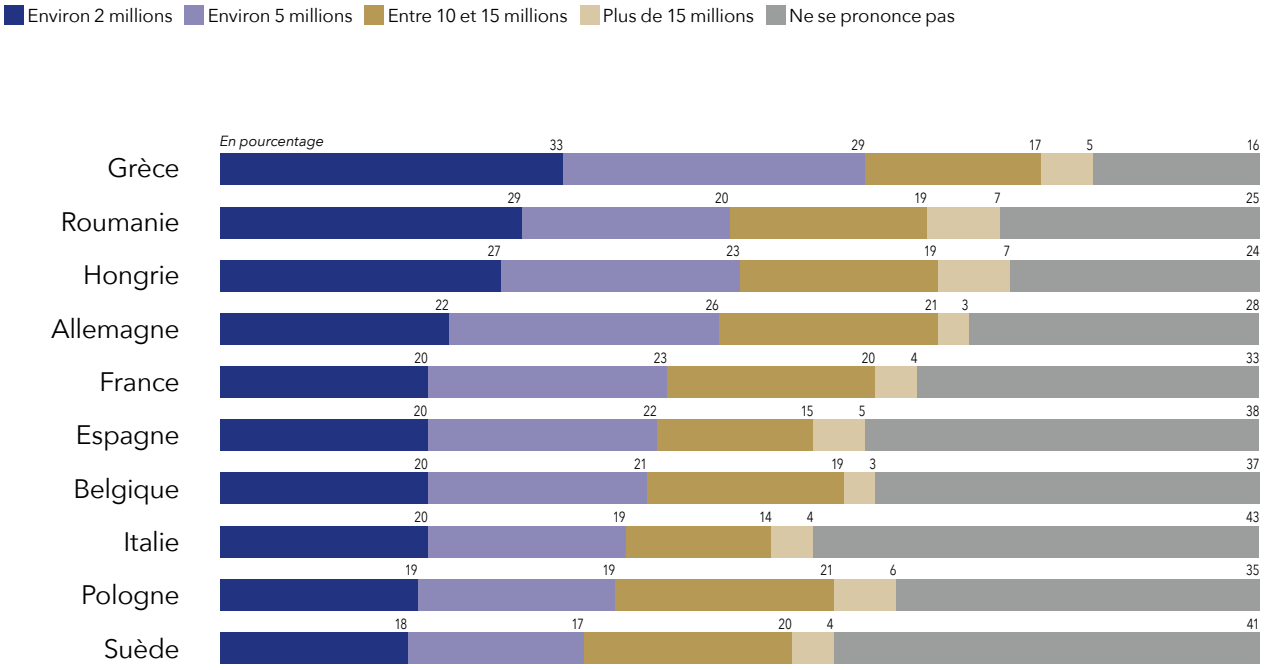

(1) L'Union européenne a accueilli environ 2 millions d'immigrants légaux en 2022.

Tableau 6

LE PAYS AYANT ACCUEILLI LE PLUS D'IMMIGRÉS EN 2022

D'après vous, quel pays européen a accueilli le plus d'immigrés en 2022[2] ?

Une liste des 27 pays de l'Union était proposée, seul le top 3 est présenté ici.

France		Espagne		Italie		Allemagne		Hongrie	
1 Allemagne	26 %	*1 Espagne*	**34 %**	*1 Italie*	**54 %**	*1 Allemagne*	**62 %**	*1 Allemagne*	40 %
2 France	**24 %**	*2 Allemagne*	13 %	*2 Allemagne*	16 %	*2 Italie*	10 %	*2 Hongrie*	**10 %**
3 Italie	18 %	*3 Italie*	8 %	*3 France*	6 %	*3 Grèce*	5 %	*3 France*	9 %

Belgique		Pologne		Roumanie		Grèce		Suède	
1 Allemagne	21 %	*1 Pologne*	**35 %**	*1 Allemagne*	42 %	*1 Grèce*	**60 %**	*1 Suède*	**29 %**
2 Belgique	**19 %**	*2 Allemagne*	17 %	*2 Roumanie*	**16 %**	*2 Allemagne*	17 %	*2 Allemagne*	25 %
3 Italie	17 %	*3 Italie*	7 %	*3 Italie*	5 %	*3 Italie*	8 %	*3 Italie*	5 %

(2) L'Allemagne est le pays européen ayant accueilli le plus d'immigrés en 2022.

Tableau 7

ÉVALUATION DE L'IMMIGRATION DANS LES AUTRES PAYS EUROPÉENS

Par rapport aux autres pays européens, pensez-vous que votre pays accueille…

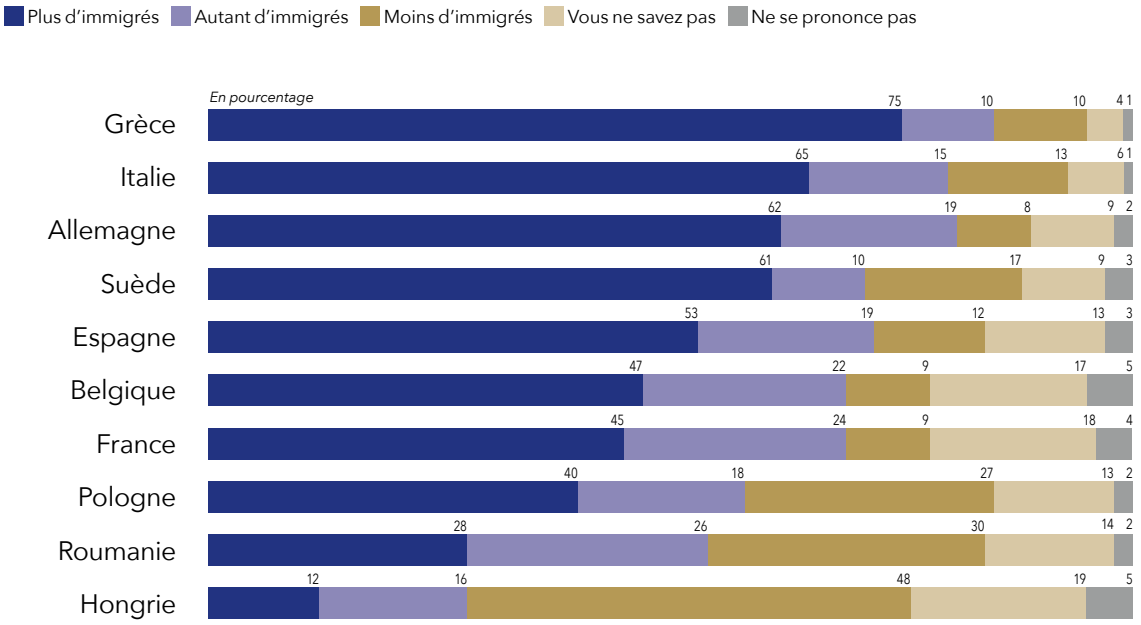

Tableau 8

LE PRINCIPAL MOTIF INVOQUÉ PAR LES DEMANDEURS DE VISA EN EUROPE

Quel est, selon vous, le principal motif invoqué par les demandeurs de visa en Europe[1] ?

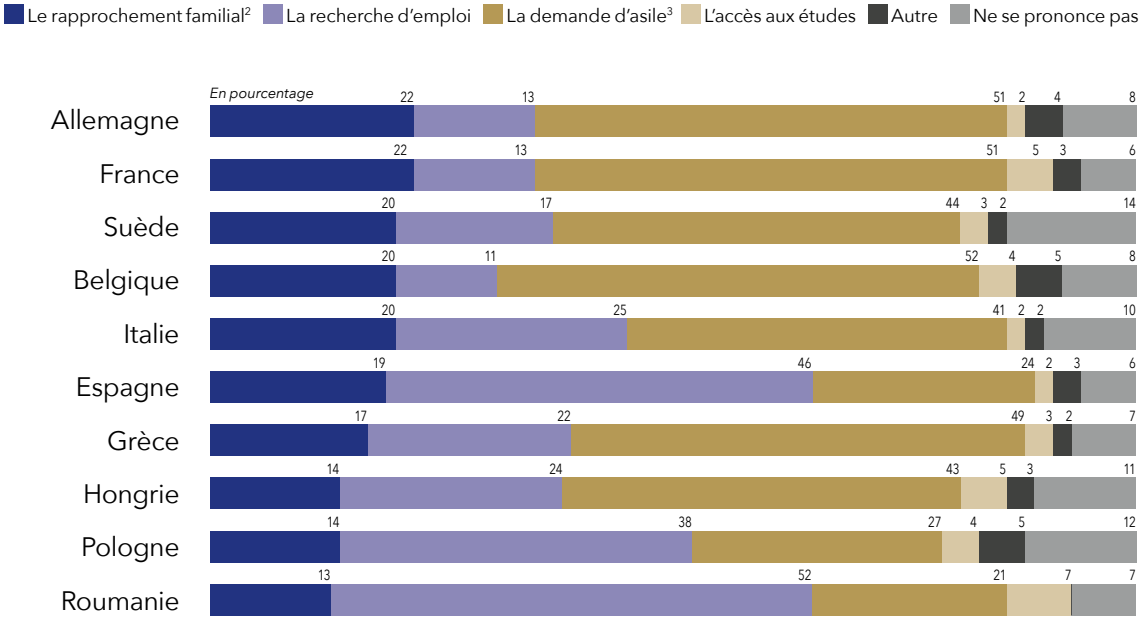

(1) Le rapprochement familial est la principale raison invoquée par les demandeurs de visa en Europe.

(2) Le rapprochement familial : un étranger qui a un titre de séjour dans un pays peut être rejoint par son conjoint et ses enfants. C'est ce que l'on appelle la procédure de regroupement familial. L'étranger qui se trouve dans un pays et sa famille le rejoignant doivent remplir certaines conditions.

(3) La demande d'asile : un demandeur d'asile est une personne qui sollicite une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugiée.

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

3
L'IMPACT DE L'IMMIGRATION

Tableau 9

LES PRINCIPAUX AVANTAGES DE L'IMMIGRATION VERS L'UNION EUROPÉENNE

Quels sont, selon vous, les principaux avantages à l'immigration vers l'Union européenne ?

Chiffre maximal Chiffre minimal

	Ensemble des pays interrogés	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Hongrie	Italie	Pologne	Roumanie	Suède
L'apport de main-d'œuvre pour les métiers non qualifiés	46%	33%	46%	46%	51%	53%	43%	50%	44%	58%	41%
La croissance démographique dans des pays vieillissants	31%	22%	24%	47%	29%	36%	31%	43%	33%	30%	17%
L'apport de main-d'œuvre qualifiée	29%	38%	29%	22%	26%	27%	21%	22%	30%	37%	37%
Le soutien à la croissance économique via la consommation	25%	20%	19%	31%	20%	27%	30%	25%	29%	35%	17%
L'apport de la diversité culturelle	25%	28%	26%	33%	24%	19%	21%	30%	24%	16%	32%
L'apport au système de protection sociale via les cotisations et les impôts	19%	22%	17%	29%	16%	18%	16%	23%	15%	22%	16%
Le partage d'une histoire commune pour les personnes provenant d'anciennes colonies	11%	7%	11%	14%	12%	11%	11%	13%	15%	6%	10%
Autres	4%	4%	7%	5%	5%	4%	4%	5%	3%	1%	3%
Ne se prononce pas	19%	25%	23%	11%	23%	17%	23%	14%	18%	9%	28%

Tableau 10

LES PRINCIPAUX DÉFIS LIÉS À L'IMMIGRATION VERS L'UNION EUROPÉENNE

Quels sont, selon vous, les principaux défis liés à l'immigration vers l'Union européenne ?

Chiffre maximal Chiffre minimal

	Ensemble des pays interrogés	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Hongrie	Italie	Pologne	Roumanie	Suède
Les différences culturelles (religion, mœurs...) des pop. immigrées dans la culture européenne	29%	11%	32%	28%	30%	35%	27%	32%	28%	27%	38%
La délinquance supposée des pop. immigrées	28%	14%	28%	28%	29%	27%	35%	32%	27%	24%	29%
Le manque de volonté d'intégration des pop. immigrées	25%	22%	34%	27%	30%	17%	23%	26%	20%	13%	33%
La montée des populismes et du racisme en Europe	23%	14%	28%	31%	26%	23%	22%	23%	22%	19%	19%
L'existence de quartiers où se concentrent toutes les pop. immigrées de différents pays	22%	13%	17%	26%	31%	24%	13%	23%	20%	18%	32%
Le manque de moyens mis en place par les différents pays pour accueillir les pop. immigrées	22%	15%	24%	31%	20%	18%	15%	28%	14%	23%	29%
Le trop grand nombre d'immigrés et de personnes issues de l'immigration	21%	16%	26%	16%	28%	19%	26%	23%	23%	20%	19%
La pauvreté supposée des pop. immigrées	18%	15%	16%	19%	21%	25%	15%	14%	20%	26%	8%
Le manque de profils qualifiés parmi les pop. immigrées	15%	18%	12%	15%	9%	13%	20%	13%	20%	14%	15%
La perte d'identité européenne	14%	10%	15%	9%	16%	19%	20%	16%	17%	14%	8%
Le manque de croissance économique en Europe	12%	9%	8%	16%	5%	20%	12%	14%	10%	15%	7%
L'histoire coloniale entre l'Europe et les pays d'origine des immigrés	7%	3%	6%	9%	4%	14%	7%	6%	7%	9%	5%
Autres	1%	2%	1%	1%	1%	0%	1%	0%	0%	0%	2%
Aucun de ces éléments	3%	21%	1%	2%	1%	1%	1%	1%	2%	1%	1%
Ne se prononce pas	8%	14%	8%	5%	9%	4%	9%	5%	8%	6%	10%

Tableau 11

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL DES IMMIGRÉS QUI VEULENT VIVRE DANS LE PAYS

Diriez-vous que votre pays accueille les immigrés qui veulent y vivre…

De manière très correcte | De manière assez correcte | De manière peu correcte | De manière pas du tout correcte | Ne se prononce pas

	Sous-total Correcte	Sous-total Peu correcte
Allemagne	59 %	35 %
Espagne	56 %	41 %
France	50 %	36 %
Pologne	45 %	47 %
Belgique	44 %	43 %
Suède	43 %	49 %
Italie	42 %	53 %
Grèce	36 %	59 %
Roumanie	35 %	56 %
Hongrie	15 %	76 %

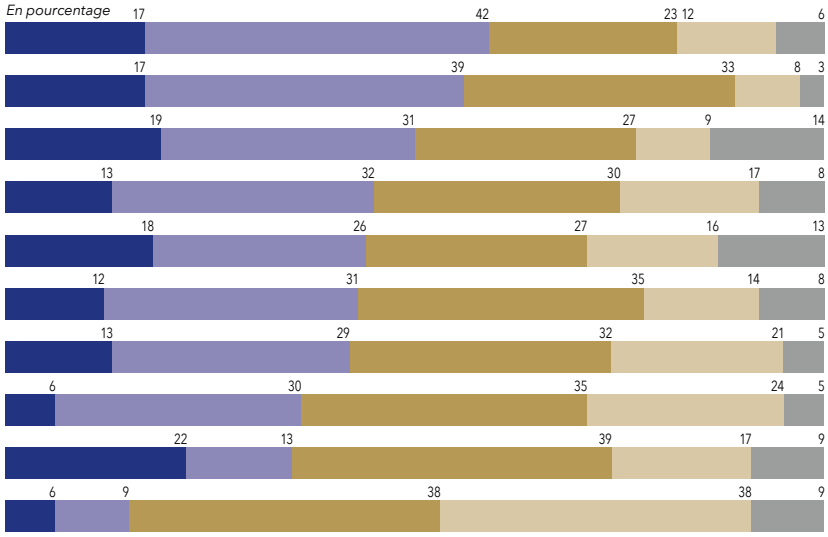

Tableau 12

L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE L'IMMIGRATION

D'après vous, de manière globale, l'immigration a un impact économique…

Négatif | Neutre | Positif | Vous ne savez pas

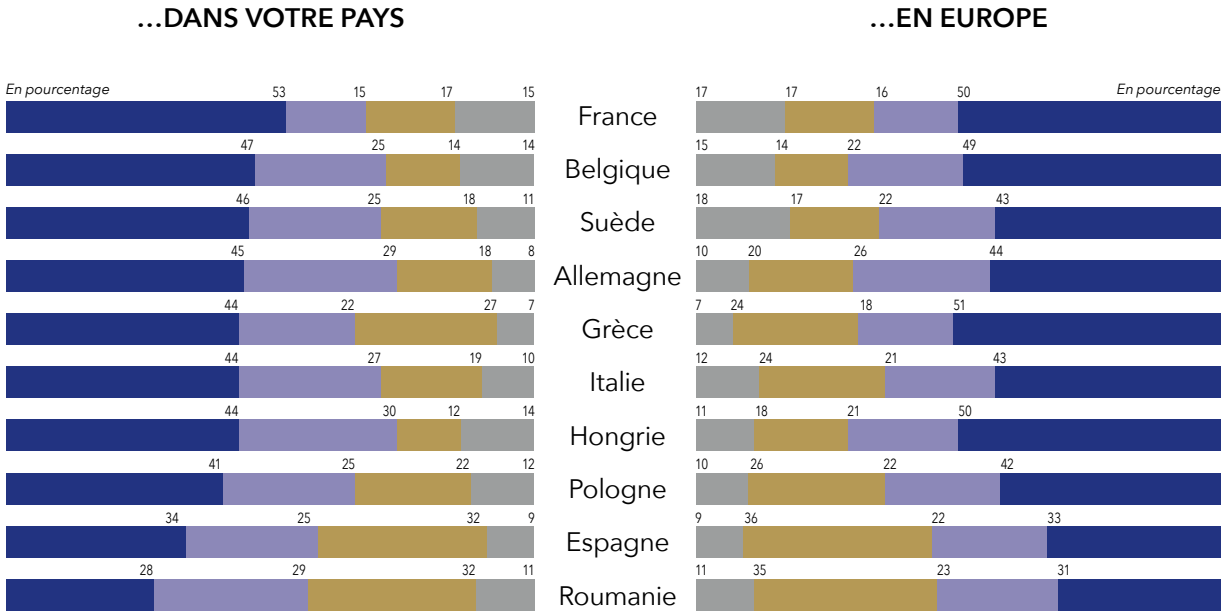

Tableau 13

LE CARACTÈRE MULTICULTUREL DE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE

Aujourd'hui, avez-vous le sentiment que le caractère multiculturel de la société européenne est…

Une faiblesse | Un atout mais qui pose des difficultés | Un atout | Ne se prononce pas

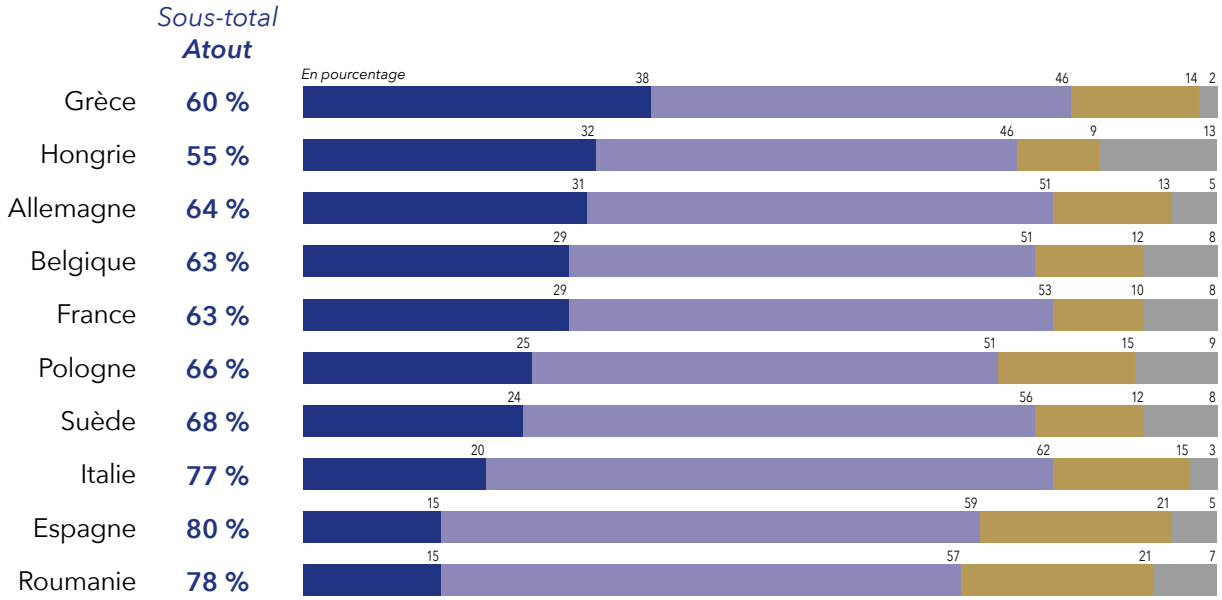

Tableau 14

LES LEVIERS D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN EUROPE

Quels sont les principaux leviers qui permettent une meilleure intégration des immigrants en Europe ?

Une liste de 6 réponses était proposée, seul le top 3 est présenté ici.

Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce
1 Enseignement de la langue **68%**	1 Enseignement de la langue **53%**	1 Emploi **60%**	1 Enseignement de la langue **55%**	1 Emploi **59%**
2 Emploi 67%	2 Emploi 53%	2 Éducation 54%	2 Emploi 45%	2 Éducation 47%
3 Éducation 59%	3 Éducation 45%	3 Enseignement de la langue 45%	3 Éducation 45%	3 Logement 38%

Hongrie	Italie	Pologne	Roumanie	Suède
1 Emploi **51%**	1 Emploi **56%**	1 Emploi **51%**	1 Emploi **64%**	1 Enseignement de la langue **67%**
2 Logement 43%	2 Éducation 53%	2 Éducation 42%	2 Éducation 47%	2 Emploi 65%
3 Services de santé 32%	3 Enseignement de la langue 48%	3 Enseignement de la langue 34%	3 Services de santé 34%	3 Éducation 47%

RÉSULTATS DÉTAILLÉS

4
LES POLITIQUES MIGRATOIRES

Tableau 15

LES PRINCIPALES CAUSES DE L'IMMIGRATION DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES

D'après vous, dans les cinq prochaines années, quelles seront les principales causes de l'immigration ?

Chiffre maximal Chiffre minimal

	Ensemble des pays interrogés	Suède	France	Belgique	Pologne	Espagne	Italie	Hongrie	Grèce	Allemagne	Roumanie
Multiplication des conflits et crises politiques (restrictions de liberté dans les pays…)	48 %	**57 %**	54 %	53 %	52 %	47 %	46 %	45 %	44 %	43 %	**38 %**
Les crises économiques et sociales	34 %	21 %	**19 %**	28 %	31 %	39 %	35 %	35 %	43 %	39 %	**46 %**
Changements climatiques	13 %	14 %	**20 %**	12 %	12 %	**9 %**	15 %	14 %	10 %	12 %	10 %
Ne se prononce pas	5 %	8 %	7 %	7 %	5 %	5 %	4 %	6 %	3 %	6 %	6 %

Tableau 16

LES POLITIQUES MIGRATOIRES LES PLUS EFFICACES POUR GÉRER LES FLUX MIGRATOIRES EN EUROPE

Quelles politiques migratoires seraient les plus efficaces, selon vous, pour gérer les flux migratoires en Europe ?

Chiffre maximal Chiffre minimal

	Ensemble des pays interrogés	Allemagne	Belgique	Espagne	France	Grèce	Hongrie	Italie	Pologne	Roumanie	Suède
Renforcement des contrôles aux frontières des pays européens	39 %	37 %	36 %	30 %	**49 %**	48 %	44 %	31 %	46 %	37 %	32 %
Renforcement des contrôles aux frontières de sorties des pays d'origine	35 %	35 %	30 %	29 %	**42 %**	38 %	39 %	37 %	41 %	35 %	**25 %**
Promotion de l'intégration sociale des immigrants (langue, éducation, travail, logement…)	33 %	29 %	34 %	**44 %**	31 %	27 %	29 %	30 %	**23 %**	41 %	40 %
Répartition chiffrée des populations immigrées entre les pays européens (quotas)	31 %	40 %	34 %	38 %	25 %	39 %	**19 %**	**44 %**	22 %	23 %	30 %
Amélioration des procédures d'asile (rapidité, contrôle…)	28 %	28 %	31 %	30 %	**22 %**	26 %	27 %	31 %	28 %	23 %	**35 %**
Autres	2 %	3 %	4 %	2 %	2 %	2 %	2 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Ne se prononce pas	7 %	5 %	10 %	5 %	9 %	3 %	9 %	5 %	9 %	7 %	13 %

Tableau 17

LA RESPONSABILITÉ DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE DANS SON PAYS

D'après vous…

Votre gouvernement | Autant l'un que l'autre | L'UE | Vous ne savez pas

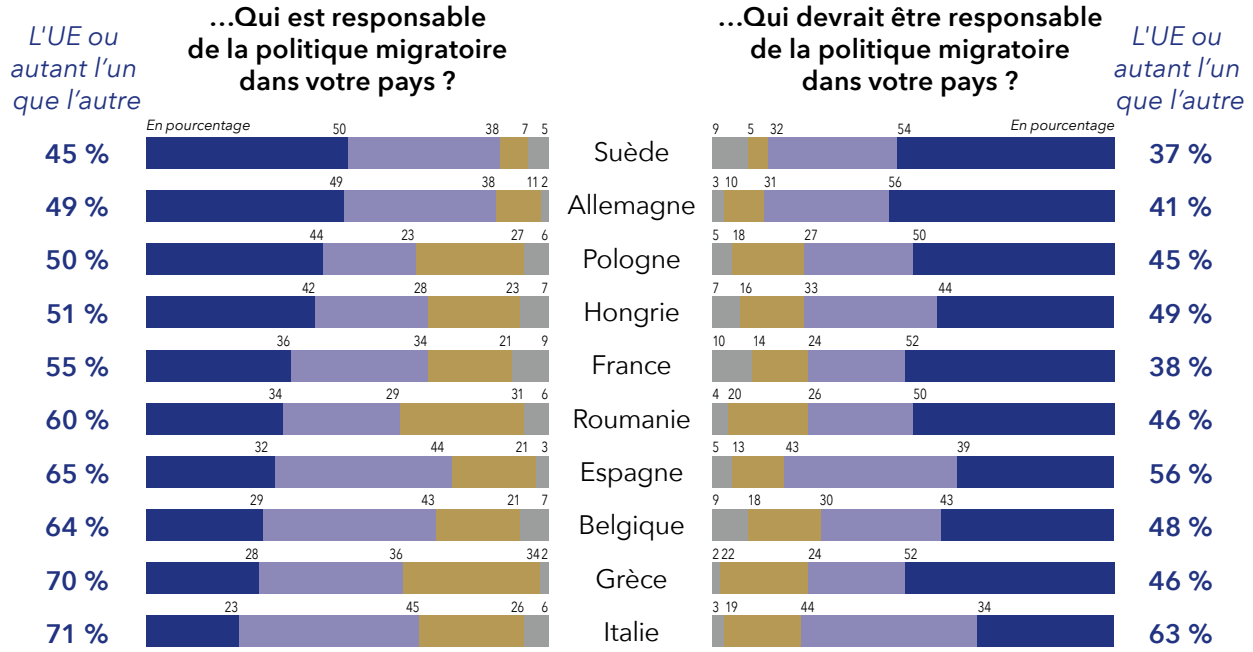

LA MIGRATION VUE DE L'INTÉRIEUR

PAGE 38

NOUVELLES RÈGLES EUROPÉENNES

Les défis de la prochaine Commission
en matière de migration
par **Monique Pariat**

PAGE 40

LE PACTE MIGRATION ET ASILE

Comment repenser le Pacte européen
sur la migration et l'asile ?
par **Sylvie Guillaume**

PAGE 42

GESTION DE CRISE

Un avenir pour la protection temporaire ?
par **Jean-Louis De Brouwer**

PAGE 44

MIGRATION ET DÉMOGRAPHIE

Migration et déficit démographique dans l'UE
par **Hervé Le Bras**

PAGE 46

MIGRATION ET DÉMOCRATIE

L'impact de la migration sur les résultats
électoraux en Europe
par **Simone Moriconi, Giovanni Peri, Riccardo Turati**

LES DÉFIS DE LA PROCHAINE COMMISSION EN MATIÈRE DE MIGRATION

Par Monique Pariat,
Directrice générale de la migration et des affaires intérieures – Commission européenne

Les questions liées à la migration ont été au cœur des événements majeurs qui ont ébranlé l'Europe - et le monde - ces dix dernières années (conflit en Syrie, terrorisme, Brexit, pandémie, guerre en Ukraine), et il est fort probable qu'elles le resteront encore dans les années à venir.

Jusqu'à récemment, seuls les États membres au sud de l'Union étaient en première ligne pour gérer les arrivées de flux migratoires. Les tentatives d'instrumentalisation des migrants par la Biélorussie depuis 2021 et l'arrivée de quatre millions d'Ukrainiens, fuyant la guerre d'agression lancée par la Russie en février 2022, ont rebattu les cartes et diversifié la géographie des routes et des flux migratoires vers l'Union.

La migration est un sujet complexe qui appelle des réponses courageuses et circonstanciées. La nouvelle Commission devra évoluer dans un contexte politique, économique, énergétique, climatique, sécuritaire et international fragile, et composer avec un nouveau Parlement européen dont les équilibres pourraient être modifiés en profondeur.

Ces dernières années ont montré à quel point réunir l'ensemble des États membres et du Parlement européen autour d'un projet commun s'est avéré être un exercice politiquement sensible et laborieux, néanmoins essentiel, si l'on veut maintenir cet acquis fondamental et chéri des citoyens européens qu'est l'espace Schengen.

La prochaine Commission héritera de l'issue des négociations relatives au Pacte sur la migration et l'asile, proposé par la Commission actuelle en septembre 2020. Le 8 juin dernier, le Conseil a adopté son orientation générale sur le règlement concernant les procédures d'asile et le règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration. Cet accord constitue une avancée majeure en vue de l'adoption par les colégislateurs, avant la fin de la législature actuelle, de l'ensemble des propositions actuellement sur la table. Les colégislateurs se sont engagés à finaliser leurs négociations avant la fin du mandat du Parlement actuel, en avril 2024.

Si ces engagements sont tenus, l'adoption du Pacte permettra la mise en œuvre d'une réelle politique commune de renforcement des contrôles aux frontières et d'enregistrement des arrivées irrégulières, une gestion plus rapide et efficace des demandes d'asile et de mise en œuvre des décisions de retour, dans le cadre notamment d'une procédure à la frontière, et la mise en place d'un mécanisme de solidarité prévisible et pérenne.

La première tâche à laquelle la prochaine Commission européenne devra s'atteler sera donc la mise en œuvre de ces nouvelles règles, qui seront d'application deux ans après l'entrée

en vigueur du Pacte. Elle devra mobiliser tous les outils à sa disposition, notamment en matière de respect du droit de l'Union et de financement, pour assurer que les aménagements nécessaires soient entrepris. En outre, des clauses de révision ont également été prévues par les colégislateurs pour procéder, le cas échéant, à d'éventuels ajustements pendant les premières années de mise en œuvre de ce nouveau cadre.

Au-delà du cadre juridique, la Commission devra confirmer et renforcer son rôle d'accompagnement opérationnel des États membres, amorcé ces dernières années, pour gérer les mouvements migratoires dans l'Union et son voisinage. Cela inclut une montée en puissance de ses capacités d'anticipation et d'analyse de ces phénomènes ainsi que de ses capacités de réponse et de gestion des crises. L'identification et l'analyse des tendances géopolitiques, démographiques, économiques et sociales notamment seront déterminantes pour comprendre notre environnement, identifier les tendances et scenarii à venir et s'y préparer.

Pour ce faire, la Commission devra continuer à apporter un soutien opérationnel sur mesure (renforcement des capacités, assistance technique, soutien logistique et financier, etc.) et adapté aux différents besoins. C'est dans cette perspective que les agences compétentes (Agence de l'Union européenne pour l'asile et Frontex en particulier) ont été renforcées. Leur rôle sera fondamental pour le succès du Pacte.

Le soutien de l'UE à l'Ukraine restera une des priorités de la nouvelle Commission notamment pour assurer la continuité de la protection offerte aux Ukrainiens ayant fui la guerre au sein de l'Union.

Afin d'être à la hauteur de ces ambitions, la Commission a sollicité des moyens financiers supplémentaires, dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel 2021-2027, qui sont actuellement examinés par les États membres, auxquels il reviendra d'en décider l'ampleur. La prochaine Commission aura également la lourde tâche de préparer le prochain cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034 qui sera essentielle pour soutenir la mise en œuvre du Pacte sur la migration, s'il est adopté, ou de toutes alternatives. Elle devra notamment assurer une agilité accrue des fonds et une cohérence renforcée des politiques internes et externes en matière de migration.

La migration ne commence en effet pas aux portes de l'Europe. Sa dimension externe est donc un aspect essentiel sur lequel l'Union devra continuer de concentrer ses efforts. Une plus grande anticipation, un contrôle plus efficace et une meilleure gestion des flux dans les pays d'origine et de transit sont essentiels pour réguler les arrivées dans l'Union.

La Commission devra poursuivre une approche plus inclusive et intégrée de la gestion des flux migratoires, dans le cadre de ses partenariats avec son voisinage, l'Afrique et le Moyen-Orient. Cette approche devra être verticale, en remontant les routes migratoires menant vers l'Europe, et se faire dans le cadre d'une coopération « Team Europe » par laquelle l'Union et ses États membres parlent d'une seule voix aux pays tiers partenaires.

Elle devra, en outre, avoir une dimension horizontale, utilisant tous les leviers à disposition, tels que la politique en matière de visa ou de réadmission, mais également des outils relevant de la politique tarifaire ou des investissements économiques.

La migration irrégulière focalise l'attention et occulte les trois millions de premiers titres de séjour délivrés en moyenne chaque année dans l'UE. Le développement de la migration légale fait partie intégrante d'une gestion ordonnée des flux migratoires. La lutte contre la migration irrégulière ne pourra réussir que si des alternatives existent pour ceux qui souhaitent s'expatrier pour des raisons économiques. La migration légale répond à la fois aux attentes des pays partenaires et à celles des États membres qui font face au vieillissement de leur population et à des pénuries de main-d'œuvre. Elle évite enfin des prises de risque inconsidérées qui se terminent trop souvent par des drames intolérables en Méditerranée, tout en alimentant le business lucratif et criminel de passeurs sans scrupule. La mise en œuvre du « Talent Pool » et des partenariats de Talent avec des pays tiers partenaires sont des initiatives prometteuses que la prochaine Commission devrait poursuivre.

Le succès du Pacte dépendra du degré d'ambition qui sera finalement accepté par les colégislateurs, de la mise en œuvre qui en sera faite et de l'évolution géopolitique autour de l'Europe. Ce succès sera le garant du maintien de notre acquis en matière de droit d'asile, dont la générosité est un standard unanimement reconnu, mais qui pourrait être remis en question en cas de succès mitigé.

Il est indispensable de rétablir la confiance des citoyens européens en la capacité de leur pays, et de l'Union européenne en général, à gérer une migration contrôlée et à absorber sereinement les chocs. Cela passe par un contrôle renforcé des frontières, une solidarité de fait entre les États membres, un système d'asile généreux avec les personnes qui fuient les conflits et les persécutions, mais rigoureux avec les autres migrants qui arrivent de manière irrégulière, alors que des alternatives légales seront proposées.

Ces évolutions sont indispensables pour changer le narratif sur la migration et battre en brèche les idéologies qui mettent en péril le modèle européen et nos valeurs communes. ■

COMMENT REPENSER LE PACTE EUROPÉEN SUR LA MIGRATION ET L'ASILE ?

Par Sylvie Guillaume,
Députée européenne (S&D, France)
et membre de la Commission LIBE

À un an des élections européennes, le Conseil de l'Union européenne essaie, bien qu'étant profondément et durablement divisé, d'adopter une position sur l'ensemble des textes du Pacte migration et asile.

Ce dernier, présenté par la Commission européenne en septembre 2020, comprend les règlements Screening (procédure de filtrage des migrants aux frontières extérieures), Gestion de l'asile et de la migration (RAMM) visant à remplacer le règlement Dublin, Procédure d'asile (APR), Crise et cas de force majeure et Eurodac.

Alors qu'il est souvent vilipendé sur ses délais de décision, le Parlement a adopté son mandat sur ces cinq textes en mars 2023, tandis que, de son côté, le Conseil oscille entre une approche générale ancienne sur certains textes, pour d'autres, des mandats partiels ou encore, pas de mandat du tout.

Une bonne nouvelle est intervenue, début juin, avec des accords au Conseil sur RAMM et APR, accords qui ne méritent toutefois pas les trompettes triomphantes qui les ont accompagnés, puisqu'il reste, d'une part, le règlement Crise sur lequel le Conseil espère un accord en juillet 2023 et, d'autre part, à entamer puis à conclure les négociations en trilogue. Or, si les représentants des États membres l'oublient souvent, celles-ci vont s'avérer très complexes tant les positions du Conseil et du Parlement sont éloignées.

C'est le cas en particulier sur les procédures, dont l'objectif est que tous les États membres appliquent les mêmes règles lorsqu'une personne demande une protection internationale.

La position du Conseil est en effet très restrictive, avec le prisme selon lequel aucun demandeur d'asile n'a vocation à entrer sur le territoire de l'UE ; toutes les règles deviennent de fait dérogatoires, ce qui transforme le régime général d'asile commun en un régime d'exceptions.

À titre d'exemple, dans l'esprit des États membres, la procédure d'asile à la frontière est obligatoire dans une majorité de cas, les mineurs accompagnés n'en étant pas exemptés. Moyennant quoi, cela va aboutir à la généralisation de l'enfermement des demandeurs d'asile aux frontières extérieures, évidemment dans les pays de première entrée, qui sont déjà sous la pression – Italie, Espagne, Grèce, Chypre ou encore Malte.

Le résultat probable est que les conditions de vie déplorables des camps comme Mória (Grèce) vont se multiplier à l'avenir, puisque les demandeurs d'asile seront maintenus dans une fiction juridique de non-entrée dans ces lieux,

"La loi journalistique du « mort-kilomètre » est-elle finalement applicable au Conseil lorsqu'il s'agit de négocier les termes du Pacte sur la migration et l'asile ?"

dans l'attente de l'examen accéléré de leur demande, sachant en outre que l'aspect « accéléré » ne correspondra finalement qu'à une restriction des droits et non des délais, car faute de personnel et d'infrastructures suffisants, les délais vont s'allonger.

Plus généralement, comment admettre que la complexité de l'examen d'une demande d'asile soit réduite à des délais expéditifs et dans des conditions inappropriées, que ce soit pour les demandeurs d'asile et les personnes chargées des demandes ?

Un parallèle s'impose : pourrions-nous imaginer les millions d'Ukrainiens réfugiés dans les différents pays européens, qui l'ont été dans de bonnes conditions grâce au déclenchement de la Directive Protection Temporaire, « parqués » dans ce type de camps aux frontières polonaises, roumaines ou hongroises, détenus pour le seul motif que leur pays est en guerre ? C'est pourtant ce qui arrivera aux Afghans, Éthiopiens ou encore Soudanais, ces derniers faisant face à des bombardements et à des frappes aériennes similaires à ce qui se déroule en Ukraine. Pourquoi cela est-il plus acceptable en ce qui les concerne ? La loi journalistique du « mort-kilomètre » est-elle finalement applicable au Conseil lorsqu'il s'agit de négocier les termes du Pacte migration et asile ?

La mise en œuvre de la Directive Protection Temporaire, afin de protéger les Ukrainiens dès leur arrivée dans les États membres, a très bien fonctionné. L'organisation, l'anticipation et la pédagogie ont fait de ce drame un exemple de coopération à l'échelle européenne en matière d'asile et qui constitue un honneur pour l'UE. Il est donc d'autant plus désarmant que ces mêmes États membres ne tirent pas les leçons de cette expérience pour réorienter leurs positions concernant les textes du Pacte migration et asile.

Le Conseil n'est, hélas, pas le seul à porter une telle vision des choses, puisqu'au sein même du Parlement européen, la droite – dans son acception large – a activement travaillé afin que les textes adoptés en Commission des Libertés civiles, justice et affaires intérieures (LIBE) demeurent les plus restrictifs possible. Son cynisme allant de pair avec l'aveuglement, les groupes progressistes sont désormais sommés d'adopter le pacte « coûte que coûte » avec l'argument que le prochain Parlement européen risque d'être encore plus à droite.

De mon point de vue, c'est bien de la mise en œuvre réussie de la Directive Protection Temporaire qu'il faut partir pour repenser notre régime d'asile européen et non pas de la vision générale des migrants et demandeurs d'asile comme des menaces. Cette voie sans issue, celle d'un droit restrictif, de conditions d'accueil déplorables, de la généralisation de la détention, va à l'encontre d'une politique d'asile apaisée, cohérente, efficace et enfin respectueuse du droit international que nous devons défendre. ■

UN AVENIR POUR LA PROTECTION TEMPORAIRE ?

Par Jean-Louis De Brouwer,
Directeur du programme Affaires européennes
- Egmont - Royal Institute for International Relations

L'interminable débat sur la politique migratoire de l'Union européenne a connu plusieurs temps forts ces derniers mois.

Au terme de la réunion du Conseil, sous présidence suédoise début juin, tous les espoirs étaient permis après un accord arraché à la majorité qualifiée sur deux des principaux textes constitutifs du « nouveau pacte » présenté par la Commission à l'automne 2020. Le Conseil était donc en ordre de marche et allait pouvoir entamer les négociations interinstitutionnelles avec le Parlement européen qui l'attendait de pied ferme depuis avril, voire depuis plus longtemps, pour certains éléments relevant de ce complexe paquet juridique.

Le drame politique éclatait quelques semaines plus tard, lors de la réunion du Conseil européen. Mises en minorité, la Pologne et la Hongrie se rebellaient face à ce qu'elles considéraient comme un manquement à un engagement politique des chefs d'État et de gouvernement de rechercher le consensus sur ces questions sensibles, entraînant un blocage des délibérations et empêchant l'adoption d'un projet de texte de conclusions pourtant bien anodin, ravalé au rang de conclusions du Président du CE.

Mais qu'à cela ne tienne : le volontarisme politique (ou la fatigue d'une interminable négociation ?) restait de mise et, prenant le relais, la Présidence espagnole s'engageait à poursuivre les trilogues à marche forcée et, pour ce faire, à tout d'abord débloquer au sein du Conseil le seul texte manquant encore à cet ensemble, destiné à doter l'Union et ses États membres d'une réponse complète aux défis découlant d'une pression migratoire en constante augmentation.

Cette proposition, qui, pas plus que les autres composantes du « Pacte », ne brille pas par sa simplicité, vise à aménager un dispositif spécial en cas de crise ou de force majeure, à savoir un afflux massif de ressortissants de pays tiers. Sont prévues des dérogations au futur régime « de droit commun », en matière d'accueil et de procédures applicables aux migrants, potentiellement en besoin de protection internationale, ainsi qu'une solidarité renforcée entre États membres. La version initiale a été enrichie par l'intégration de dispositions héritées d'une autre initiative, désormais obsolète, visant à armer les États membres pour faire face à des situations d'instrumentalisation, à savoir l'organisation délibérée par un pays tiers (ou un acteur non étatique) d'une pression migratoire à la frontière externe, susceptible de porter atteinte à leur sécurité interne. Inspirée par la tentative du Bélarus, cette initiative n'a fait que renforcer la défiance des défenseurs du droit à la protection internationale face à de telles dérogations.

C'est pourtant ce dispositif qui, dans sa première mouture, était conçu pour remplacer une protection temporaire perçue comme inopérante. Mais l'évidence de l'élan solidaire qui a suivi l'agression russe en Ukraine s'est imposée : cet instrument, conçu en 2001, ne pouvait être renvoyé aux oubliettes. Il a donc fallu trouver un moyen d'organiser la coexistence juridique des deux régimes.

La tentative laisse sceptique. Il est stipulé que les dispositions en matière de crise, force majeure et instrumentalisation sont complémentaires à celles de la protection temporaire lorsque celle-ci a été déclenchée. Ceci laisse ouvertes au moins deux questions. D'une part, comment combiner un régime basé sur le principe d'un examen individuel des besoins de protection avec l'octroi (temporaire) d'une telle protection à des groupes de bénéficiaires définis par une décision du Conseil ? Sans doute envisage-t-on la situation de deux « afflux » de populations distinctes, ce qui ne manquerait pas de poser la question du « deux poids, deux mesures ». D'autre part, quels seront les critères susceptibles d'influencer le déclenchement de la protection temporaire malgré la disponibilité de ce dispositif de crise (sans doute le fait qu'un nombre élevé d'États membres soient simultanément susceptibles d'être affectés) ?

Quoi qu'il en soit, après la pause estivale, il aura fallu une nouvelle séquence de tensions, au Conseil d'abord, au Comité des Représentants permanents ensuite, pour dégager un compromis, à nouveau rejeté par la Pologne et la Hongrie, qui n'ont pas manqué de manifester à nouveau leur mécontentement en bloquant l'adoption du passage relatif à la migration dans la déclaration adoptée au terme de la réunion informelle du Conseil européen de Grenade. Ce texte peut donc rejoindre l'ensemble plus large soumis au trilogue, ensemble où subsistent bien des points contentieux. Et, en toute hypothèse, la mise en œuvre de ce dispositif est prévue deux ans après l'entrée en vigueur des textes qui le constituent, soit, pour les plus optimistes, fin 2025 au plus tôt !

La protection temporaire aurait-elle donc encore de beaux jours devant elle ? On peut en douter : les considérations politiques, ayant paralysé son application dans d'autres circonstances, demeurent.

Mais peut-être serait-il judicieux de tirer toutes les leçons de l'expérience en cours. Voici maintenant plus de vingt mois que s'applique à des millions de personnes cette mesure dont beaucoup doutaient de la pertinence. À une première phase d'urgence humanitaire faite de généreuse solidarité et de relatif chaos administratif ont succédé des mesures structurelles pour régler les défis liés à l'accès au logement, à l'éducation ou bien encore à la santé de familles destinées à séjourner durablement dans les communautés d'accueil (même si, sans doute, beaucoup reste à faire en ce qui concerne le marché du travail).

Bref, les États d'accueil membres sont entrés dans une logique d'intégration alors qu'en principe, le futur des bénéficiaires de la protection temporaire demeure incertain. D'une part, rien ne permet de prédire une fin rapide du conflit. D'autre part, ce régime est par définition limité dans le temps : le Conseil a d'ores et déjà décidé d'une prolongation pour une troisième et dernière année jusqu'à début mars 2025, mais nul ne sait si seront alors réunies les conditions pour que se concrétise la volonté des autorités ukrainiennes, à savoir le retour massif de leurs ressortissants en vue de participer à la reconstruction du pays.

Il n'est donc pas trop tôt pour préparer l'après. Pour faire simple, deux options sont envisageables. La première s'inscrit dans la logique même de la protection temporaire. Au terme de son application, on en reviendrait donc au principe de l'examen d'un droit individuel, chaque demande étant considérée selon la situation spécifique de son auteur. En supposant que les administrations nationales concernées soient équipées pour faire face à cette surcharge, le résultat global pourrait donc être contrasté, par exemple en fonction de la situation dans la région d'origine de la personne concernée. Une alternative moins chaotique pourrait consister en l'offre d'un statut de résident, indépendamment de tout besoin de protection, aux ressortissants ukrainiens le souhaitant, par exemple en ramenant de cinq à trois ans la condition d'obtention du statut de résident de longue durée dans le cadre de la révision en cours de la directive qui le réglemente.

La suite et la fin de la protection temporaire offerte aux Ukrainiens fuyant l'agression russe seront donc riches d'enseignements. Elles permettront de tester la capacité de l'Union européenne et des États membres à gérer les suites d'un afflux massif et durable de ressortissants de pays tiers, quelles qu'en soient la nature et l'origine. Dans un contexte de transitions économiques, démographiques et géopolitiques, l'UE pourra-t-elle reprendre à son compte le désormais historique « Wir schaffen das!* » ? ■

* « Nous y arriverons. »

MIGRATION ET DÉFICIT DÉMOGRAPHIQUE DANS L'UE

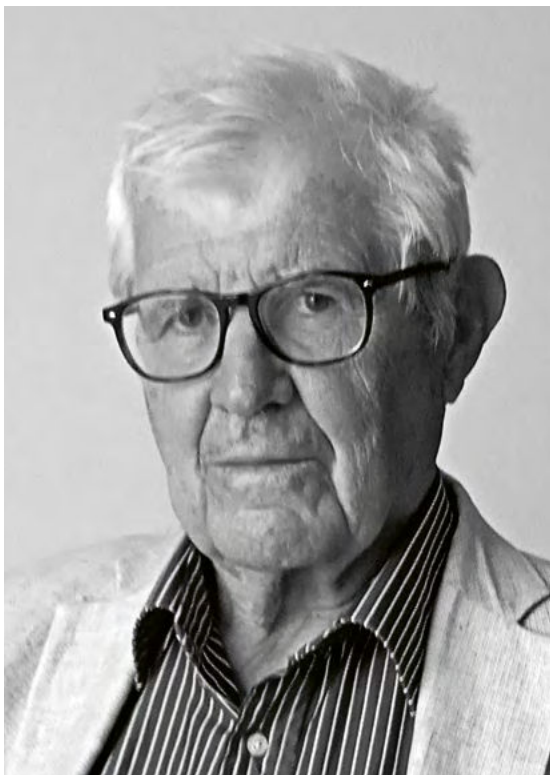

Par Hervé Le Bras,
EHESS/INED

Les gouvernements et les opinions européennes, les yeux fixés maladivement sur l'immigration, ne prêtent guère d'attention à l'évolution du rapport entre les naissances et les décès où les changements récents sont bien plus accusés.

Jusqu'en 2014, le nombre des naissances excédait modérément celui des décès dans l'ensemble des 27 pays actuels de l'Union. Le tournant se produit en 2015 où, pour la première fois depuis la fin de la guerre mondiale, les décès dépassent les naissances d'un demi-million. La situation se détériore un peu plus les années suivantes avant même l'épidémie de Covid-19. Au cours de celle-ci, l'excédent des décès atteint 1,2 million en 2020 et 1,7 million en 2021 alors que l'épidémie régresse. Les perspectives pour les prochaines années indiquent une amplification du déficit. La faible fécondité n'est pas la seule cause de cette situation inédite. S'y ajoute un ralentissement et presque une stabilisation de l'espérance de vie, ce qui accroît le nombre des décès et, du côté des naissances, l'arrivée des générations assez creuses des années 1980-2000 à l'âge de la maternité, ce qui déprime un peu plus la natalité.

La situation varie selon les pays. En 2021, dans 18 des 27 pays membres de l'Union, les décès dépassaient en nombre les naissances avec des cas extrêmes telles la Bulgarie, la Lettonie et la Lituanie où l'on a compté plus de deux décès pour une naissance. Les quelques pays où le mouvement naturel de la population (c'est ainsi que les démographes nomment la différence entre naissances et décès) est positif sont souvent en équilibre précaire, les naissances l'emportant de peu sur les décès, sauf dans trois petits pays : Irlande, Luxembourg et Chypre.

La population de chacun des 18 pays, où les naissances sont moins nombreuses que les décès, ne diminue pas nécessairement car l'immigration vient en renfort. Dans huit d'entre eux, l'immigration inverse le déficit démographique. Ils appartiennent à trois groupes : la péninsule Ibérique, l'Allemagne et l'Autriche (ainsi que la Suisse, mais elle ne fait pas partie de l'Union) et l'est de la Baltique – Finlande, Estonie, Pologne et Lituanie.

Les raisons du renfort démographique qu'offre l'immigration varient selon le pays. Dans le cas de la Pologne et de la Lituanie, la proximité de l'Ukraine, avant même l'invasion

russe ; dans celui des pays de langue allemande et de la Finlande, le besoin de main-d'œuvre ; et en Espagne et au Portugal, outre la proximité avec le Maroc, les liens avec l'Amérique du Sud, Venezuela, Argentine et Brésil. Entrent aussi en ligne de compte la plus ou moins grande attractivité du pays ainsi que l'acceptation de l'immigration par l'opinion publique et les dirigeants.

L'évolution du solde migratoire de l'Union ne correspond pas à celle du mouvement naturel. Ce n'est pas parce que la population tend à diminuer ou à s'accroître plus lentement que l'immigration augmente par compensation. Alors qu'avant 2015, le surplus d'entrées de migrants sur les sorties tournait dans l'Union autour de 500 000 par an, un brusque accroissement s'est produit avec ce qui a été improprement qualifié de « crise migratoire » et qui aurait dû se nommer « guerre civile » en Syrie. En 2014, le solde des immigrés s'est élevé à 750 000 puis, à partir de 2015, il a oscillé entre 1,1 et 1,6 million, à peine infléchi par le ralentissement des échanges causé par l'épidémie de Covid, puisque, en 2021, l'excès de l'immigration sur l'émigration s'est élevé à 1,26 million de personnes.

Parler globalement du solde migratoire de l'Union masque une répartition très inégale selon les pays. L'Allemagne absorbe un quart du solde migratoire total de l'Union, la France, l'Espagne et l'Italie, chacune un huitième, si bien que ces quatre pays comptent pour presque les deux tiers du total. À l'inverse, dans quatre pays, Grèce, Croatie, Lettonie et Roumanie, le solde migratoire est négatif. Non seulement, ces pays attirent peu, mais surtout, ils perdent une partie de leurs citoyens par émigration dans l'Union ou au-dehors. On oublie en effet souvent que le solde migratoire n'est pas simplement constitué d'étrangers à l'Union mais comprend des nationaux en nombre non négligeable, ce qui est le cas de la Grèce, de la Roumanie, mais aussi de pays dont la population continue d'augmenter, la France notamment. Dans notre pays, depuis 2012, les départs de « non-immigrés », donc de Français pour l'essentiel, ceux que l'on appelle des « expatriés », ont excédé les retours, de 95 000 personnes en moyenne chaque année, ce qui diminue d'autant le solde global de l'immigration.

Le cas de la Grèce est remarquable à cet égard. Au cours des trois dernières années, le déficit a été de 35 000 Grecs par an, avec une pointe à 45 000 au moment de la crise de la dette. La population de la Grèce atteint à peine 10 millions d'habitants. Si l'on rapporte le solde des Grecs aux effectifs de naissance trente années auparavant, ce qui est l'âge moyen des émigrants, soit à peu près 110 000 personnes, quasiment 30 % d'une génération de jeunes Grecs s'exile. Ils sont à leur tour eux-mêmes remplacés, mais assez peu (à 90 % par des Albanais car les non-Européens qui arrivent par bateau ou à partir de la frontière turque ne restent pas dans le pays mais remontent vers l'Europe centrale et du Nord). En conséquence, la population de la Grèce diminue et vieillit, ce qui accroît ses problèmes économiques. La Grèce constitue un cas extrême mais non unique. Des départs de nationaux sont importants aussi dans le reste des Balkans et dans d'anciens pays de l'Est. L'Allemagne présente le cas inverse. Les départs d'Allemands ne sont pas très nombreux, et l'immigration étrangère est élevée. Si bien que la population allemande, que l'on disait condamnée à diminuer à cause de sa faible fécondité, augmente, passant au cours des dix dernières années, de 80 à 83 millions d'habitants, du fait de ce renouvellement.

L'évolution de ces dernières années risque de s'accélérer dans le futur avec une augmentation du nombre de pays dont la population est appelée à diminuer et un plafonnement de l'immigration pour des raisons politiques, ce qui ne compensera donc pas le mouvement naturel négatif. La France, dont la croissance démographique a été l'une des plus robustes de l'Union depuis un demi-siècle, pourrait rapidement voir le nombre des décès dépasser celui des naissances, ce qui ne s'était pas produit en période de paix depuis la fin des années 1930. En effet, l'excédent naturel de population, qui atteignait entre 200 et 300 000 personnes par an avant 2012, a baissé de plus en plus rapidement pour tomber à 56 000 l'année dernière. Si l'on prolonge la courbe de natalité et celle de mortalité, la seconde dépasserait la première en 2025. Alors la croissance de la population française reposerait seulement sur l'immigration, ce qui risque d'entraîner des débats passionnés dans un pays à la fois nataliste et de plus en plus hostile à l'immigration. ■

Sources des données : Eurostat, Insee, ELSTAT.

L'IMPACT DE LA MIGRATION SUR LES RÉSULTATS ÉLECTORAUX EN EUROPE

Simone Moriconi,
IÉSEG School of Management,
Université de Lille, CNRS,
UMR 9221 - LEM - Lille Économie Management

Giovanni Peri,
Université de Californie, Davis

Riccardo Turati,
Universitat Autònoma de Barcelona

Lors des récentes élections, les pays européens ont constaté un regain de popularité des partis conservateurs et de droite, dont certains ont réussi à obtenir des postes au sein des coalitions gouvernementales, comme en Italie. Dans d'autres cas, comme en France, bien qu'ils n'aient pas atteint la majorité, ces partis ont obtenu un soutien populaire conséquent et un nombre important de sièges au Parlement.

Alors que l'agenda politique de chaque parti est adapté à leur pays respectif, une caractéristique commune à ces partis est leur message nationaliste fort. Ils s'opposent ouvertement à l'immigration, en particulier en provenance des pays non membres de l'Union européenne, la considérant comme une menace majeure à la fois pour les bons résultats économiques et pour l'identité culturelle du pays d'accueil. Ces dernières années, la recherche universitaire en économie a tenté de comprendre la transformation sociétale provoquée par l'augmentation des flux d'immigration en Europe. La plupart des études ont montré que les répercussions sur l'emploi et les salaires des citoyens du pays de destination sont limitées en moyenne et dépendent de nombreux facteurs. Les économistes ont également étudié le rôle de l'immigration dans l'évolution des préférences et des résultats politiques.

Dans cet article, nous résumons ce que nous pouvons tirer des résultats de nos recherches sur l'importance de l'immigration par rapport aux résultats des élections nationales qui se sont déroulées dans les pays européens entre 2001 et 2017. Nous distinguons deux répercussions.

La première est la répercussion de l'immigration sur les préférences des électeurs des différents pays. Il s'agit clairement d'une répercussion quasiment immédiate, qui peut éventuellement être influencée par le contact des citoyens avec la population migrante et leur exposition à celle-ci.

La seconde répercussion apparaît plus tardivement, à mesure que les enfants d'immigrants obtiennent le droit de vote et que leurs préférences sont influencées par l'expérience des familles migrantes dans le pays de destination. Dans 95 % des cas, les enfants de familles immigrées établies dans un pays européen d'accueil acquièrent la citoyenneté et le droit de vote aux élections nationales.

Les citoyens européens de souche réagissent aux récents afflux d'immigrants...

Certains électeurs peuvent percevoir l'immigration comme un problème, exprimant des préoccupations sur plusieurs de ses aspects. Des inquiétudes peuvent surgir au sujet de la concurrence potentielle sur les marchés du travail ainsi que de la pression qu'elle pourrait exercer sur le système d'État providence et sur les services publics tels que les écoles et les hôpitaux. En outre, le manque d'adaptation des immigrants à la culture et aux normes locales suscite d'autres inquiétudes, souvent alimentées par la couverture médiatique des épisodes négatifs impliquant des immigrants.

On peut donc penser que les pays qui connaissent un essor des mouvements nationalistes sont ceux où la migration est devenue plus intense. Cependant, un examen plus approfondi des données révèle une situation plus nuancée. En particulier, les répercussions de la migration sur le vote dans les pays d'Europe occidentale dépendent essentiellement des caractéristiques des migrants. En moyenne, nous montrons qu'une augmentation importante de la part d'immigrants peu instruits dans une région augmente considérablement les préférences nationalistes des citoyens en générant un déplacement de leur vote vers les partis conservateurs. Cependant, un afflux de migrants ayant une formation universitaire ou supérieure induit un déplacement inverse du vote vers des partis ayant des programmes politiques socialistes et libéraux.

L'importance relative de ces répercussions opposées dépend des caractéristiques individuelles des électeurs. Les citoyens moins instruits et plus âgés et ceux qui vivent dans les petites villes ont tendance à prendre un virage plus nationaliste en réponse à l'immigration de personnes peu qualifiées que les électeurs plus jeunes et plus instruits ou ceux qui vivent dans les zones urbaines. Il est intéressant de noter que certains de ces électeurs (par exemple ceux qui sont peu instruits) votent beaucoup moins pour les partis nationalistes dès lors qu'ils sont exposés à la migration de personnes hautement qualifiées. L'exposition à des immigrants très instruits semble accroître l'engagement politique et la confiance des citoyens. L'influence des pairs peut également entrer en jeu, car les immigrants hautement qualifiés sont plus susceptibles d'avoir des préférences pro-européennes et pro-mondiales, et ces caractéristiques semblent s'intensifier chez les jeunes électeurs qui y sont exposés.

... et aux conséquences possibles à long terme de l'immigration

L'établissement permanent d'immigrants dans un pays peut exercer une influence durable sur le paysage politique de la prochaine ▶

génération. Les fils et filles d'immigrants, une fois qu'ils ont obtenu le droit de vote, peuvent avoir une influence directe sur les résultats électoraux de leur pays de destination. Cette inquiétude a pris beaucoup d'ampleur lors de la campagne présidentielle française d'Éric Zemmour en 2021, et elle a déclenché un débat animé sur les droits relatifs à la citoyenneté lors des campagnes électorales nationales italiennes de 2022.

Ce groupe d'immigrants de « deuxième génération » représente une part croissante de la population européenne et va gagner une influence électorale considérable dans une génération ou deux. Les pays qui ont un fort héritage colonial, comme la France, le Royaume-Uni et la Belgique, ainsi que ceux qui ont connu une immigration importante dans les années 1980 et 1990, ont également une deuxième génération importante d'immigrants, représentant 5 % à 7 % de la population européenne de souche, et en augmentation.

Un examen des préférences électorales révèle que les immigrants de deuxième génération sont plus susceptibles de soutenir les partis politiques de gauche que les citoyens issus de milieux socio-économiques similaires. En examinant les préférences des immigrants de deuxième génération en termes de politique, nous montrons que la préférence de gauche est motivée par le désir d'un système complet de protection sociale, d'une intégration accrue à l'Union européenne et d'un abandon de l'idée de nationalisme.

Quels facteurs expliquent ces préférences de gauche ? Le pays d'origine des parents, le sentiment de discrimination parmi les immigrants de deuxième génération ou leur niveau d'assimilation mesuré par la langue parlée à la maison ne jouent pas un rôle important. En outre, il n'existe pas de preuve définitive de la transmission des préférences politiques de la première à la deuxième génération d'immigrants. Nos résultats révèlent plutôt un lien intéressant entre l'expérience des immigrants de deuxième génération pendant leurs années de formation et leurs préférences politiques. Plus précisément, les personnes interrogées, dont le père a connu une situation moins favorable dans son emploi, qui équivaut à un déclassement professionnel dans notre analyse – c'est-à-dire le fait d'occuper des postes exigeant des niveaux de qualification inférieurs par rapport aux études – ont tendance à montrer des préférences de gauche plus fortes. Ce résultat corrobore le point de vue selon lequel les expériences vécues au début de l'âge adulte peuvent façonner des attitudes et des préférences durables.

QUEL EST L'IMPACT GLOBAL ?

Les systèmes politiques des pays européens subissent et continueront de subir les répercussions de l'immigration. Dans l'avenir immédiat, l'immigration de personnes peu qualifiées tend à renforcer le soutien aux partis de droite et nationalistes, notamment en raison des préférences de la population européenne de souche moins instruite. Cependant, lorsque l'on considère les conséquences potentielles sur la prochaine génération, les descendants d'immigrants sont plus susceptibles de changer le paysage politique en faveur des partis politiques de gauche.

L'impact global actuel de l'immigration sur les préférences politiques en Europe, en regroupant ces deux répercussions, révèle un rôle plus important par le biais de la répercussion sur les citoyens européens de souche que par le vote de la deuxième génération. En utilisant l'ampleur estimée des préférences de gauche chez les immigrants de deuxième génération, ainsi que leur pourcentage observé et prévu par rapport à la population totale de chaque pays, les simulations montrent que le déplacement actuel vers l'aile gauche, en raison des immigrants de deuxième génération, est limité lorsque l'on observe les résultats politiques dans la plupart des pays

“L’établissement permanent d’immigrants dans un pays peut exercer une influence durable sur le paysage politique de la prochaine génération.”

d’Europe occidentale. D’autre part, le mouvement vers les partis de droite et nationalistes dans les pays et les régions caractérisés par un faible niveau d’éducation et un afflux élevé d’immigrants peu instruits a été important. Les régions du sud de la France et plusieurs régions italiennes présentent un important déplacement vers l’aile droite en raison de ce mécanisme.

Ce scénario peut changer à mesure que divers facteurs entrent en jeu. La proportion croissante de la population européenne de souche ayant fait des études universitaires, la mise en œuvre de politiques d’immigration axées sur les personnes très instruites, comme la Directive relative à la carte bleue européenne ou le programme de partenariats destiné à attirer les talents, et l’essor progressif des communautés immigrées de deuxième génération sont quelques-uns des facteurs qui pourraient atténuer le soutien politique de l’immigration pour les partis de droite et conservateurs. L’immigration dans son ensemble devrait rester une question politique pertinente lors des prochaines élections européennes de 2024. ■

LA MIGRATION COMME NOUVEL ENJEU GÉOPOLITIQUE

PAGE 52

DIPLOMATIE MIGRATOIRE
Coopération de l'Union européenne
en matière de migration avec les pays tiers
par **Birgit Sippel**

PAGE 54

MIGRATION ET DÉFI CLIMATIQUE
Comment articuler la politique migratoire et la politique
européenne de développement ?
par **Stéphane Bijoux**

PAGE 56

MIGRATION ET CONTRÔLE DES FLUX
L'aide européenne au développement,
nouvel instrument de contrôle des flux migratoires ?
par **Corinne Balleix**

PAGE 58

MIGRATION ET PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE
Inflation et guerre en Ukraine : le retour de la précarité alimentaire en Europe
par **Barbara Mauvilain**

PAGE 60

ÉLARGISSEMENT DE L'UE
Comment repenser la politique migratoire européenne à la lumière
des perspectives d'élargissement à l'est de l'UE ?
par **Raphael Bossong**

PAGE 62

L'UE ET LES BALKANS
Les effets de l'obsession du contrôle des frontières
dans les relations entre l'UE et les Balkans
par **Virginie Guiraudon**

PAGE 64

ENJEUX CLIMATIQUES ET MIGRATOIRES
Comment articuler Green Deal et Pacte migration et asile ?
par **Damien Carême**

PAGE 66

MIGRATION ET INSERTION
Une entreprise sur quatre qui se crée en Europe est une entreprise sociale
par **Jean-Marc Borello**

COOPÉRATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE MIGRATION AVEC LES PAYS TIERS

Par Birgit Sippel,
Membre du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen

Le 9 février 2023, les chefs d'État européens se sont réunis dans le cadre d'une réunion extraordinaire du Conseil européen dont l'ordre du jour portait sur la migration. Dans leurs conclusions, les dirigeants se sont engagés à « prévenir les départs irréguliers et les pertes de vie, à réduire la pression sur les frontières de l'UE… et à augmenter les retours » en renforçant « la coopération avec les pays d'origine et de transit grâce à des partenariats mutuellement bénéfiques ».

Le premier résultat des conclusions du Conseil semblait être l'accord très discutable, conclu entre la Tunisie et la fameuse « Équipe Europe », comme l'ont appelée la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, la Première ministre italienne, Giorgia Meloni, et le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte.

Peu après l'annonce de l'accord, des rapports ont révélé que le régime tunisien aurait laissé des centaines de migrants dans le désert près de la frontière libyenne sans eau ni nourriture ni abri. Parallèlement aux récits alarmants de répression contre les immigrants africains en Tunisie, ces rapports reflètent le type de régime avec lequel l'« Équipe Europe » a choisi de coopérer.

Toutefois, pour certains États membres de l'UE, il n'est pas nouveau de regarder ailleurs lorsqu'il s'agit de coopération en matière de migration. Rappelons, par exemple, l'accord UE-Turquie, la coopération des États membres ainsi que l'UE avec la Libye. Cependant, il est clair que ces accords sont rarement les partenariats mutuellement bénéfiques promis par la Commission et le Conseil. La plupart du temps, ils se concentrent uniquement sur la réduction des flux migratoires, parfois même quelles que soient les méthodes utilisées pour y parvenir, et sur l'augmentation des taux de migrants renvoyés dans leur pays d'origine.

Si le retour des demandeurs d'asile déboutés dans leur pays d'origine sûr est sans aucun doute l'une des pierres angulaires d'un système de gestion des migrations opérationnel, il n'est, de loin, pas le seul. Cependant, pour quiconque a suivi le débat public au fil des ans, en particulier au Conseil, il semblerait que les retours soient le seul indicateur d'un système efficace et opérationnel.

À mon avis, il s'agit d'une perspective beaucoup trop étroite, qui limite les progrès que l'UE peut réaliser en matière de diplomatie migratoire. Il est clair que la conclusion d'accords de réadmission avec l'UE n'est pas à l'ordre du jour de nos voisins, en particulier les pays par lesquels les migrants transitent souvent.

Le faible nombre d'accords de réadmission que l'UE a pu réellement conclure reflète cela, tout comme la liste des pays qui les ont approuvés,

qui n'inclut pas beaucoup les pays par lesquels les migrants transitent fréquemment. Avec une moyenne annuelle de 63 milliards d'euros d'envois de fonds de l'UE vers des pays tiers, il n'est pas surprenant non plus que peu d'incitations décident les pays d'origine, ou de transit, à accepter des accords à sens unique.

Malheureusement, à l'heure actuelle, il ne semble pas que la Commission et le Conseil soient disposés à adapter leur stratégie pour permettre une approche mutuellement bénéfique. Ils réclament plutôt des mesures plus coercitives. Déjà, le nouveau code des visas prévoit des sanctions au cas où la coopération en matière de réadmission semblerait insuffisante. Dans le cadre des négociations sur un nouveau système des préférences tarifaires généralisées, les États membres semblent déterminés à inclure la possibilité de suspendre les avantages commerciaux si les pays tiers ne coopèrent pas au retour de leurs propres citoyens.

Pourtant, la volonté d'élargir la boîte à outils de la diplomatie migratoire semble trop axée sur le côté restrictif, sans aucune tentative réelle d'offrir des accords de coopération plus solides. Cela signifie, en particulier, qu'il faut développer des partenariats qui offrent des voies sûres et légales pour la migration de main-d'œuvre ainsi qu'une meilleure coopération en matière d'éducation et de formation professionnelle.

Partout en Europe, nous observons des pénuries de main-d'œuvre qui limitent notre potentiel économique. En Allemagne, par exemple, des représentants de premier plan de l'industrie et des experts en économie ont réclamé une immigration accrue pour répondre aux demandes de main-d'œuvre. Certains ont même déclaré que l'Allemagne aurait besoin de 1,5 million de personnes immigrantes chaque année pour maintenir la main-d'œuvre actuelle.

Une façon de remédier à ces pénuries doit être d'améliorer la façon dont nous traitons les gens qui sont déjà ici et qui n'ont pas reçu de statut de protection internationale, mais qui ne peuvent pas être renvoyés non plus. C'est pourquoi, je salue les efforts du gouvernement de coalition allemand dirigé par les socialistes permettant aux demandeurs d'asile qui se trouvaient déjà en Allemagne avant une date précise, de passer du système d'asile aux procédures de migration de main-d'œuvre.

De plus, à long terme, nous aurons besoin de voies plus attractives pour l'immigration légale à des fins de main-d'œuvre afin de remédier aux pénuries, de réduire le nombre d'entrées irrégulières et ainsi de lutter contre l'influence des passeurs appartenant à des réseaux criminels et des trafiquants d'êtres humains. En outre, cela pourrait également nous donner l'occasion de nouer des partenariats de coopération plus solides avec des pays tiers.

Prenons l'exemple des partenariats de talents, qui offrent des possibilités d'éducation et de formation professionnelle dans les pays tiers ainsi que des voies d'immigration pour répondre aux besoins du marché du travail. Jusqu'à présent, la plupart des partenariats de talents n'ont été réalisés que dans le cadre de projets pilotes à petite échelle, bien qu'ils offrent une alternative viable pour relever les défis, tant dans l'UE que dans les pays tiers.

En plus de soutenir notre économie et nos systèmes de protection sociale, le fait de nous concentrer sur des partenariats mutuellement bénéfiques, plutôt que sur des accords de retour uniquement, nous donnerait une boîte à outils diplomatique beaucoup plus constructive et holistique pour renforcer notre position dans les relations internationales dans le but de créer des situations gagnant-gagnant, non seulement en matière de migration, mais également sur les plans économique, énergétique et dans d'autres domaines politiques.

Par conséquent, j'espère que nous assisterons à un changement de paradigme par rapport à la stratégie unilatérale du Conseil et de la Commission, qui consiste essentiellement à rechercher la conditionnalité et les sanctions liées au retour et à la réadmission, vers une approche plus complète fondée sur une coopération sur un pied d'égalité.

En outre, nous devons également tenir compte de la dimension interne, par exemple en garantissant des procédures d'asile et des mesures d'intégration efficaces, ainsi que la sécurité sociale pour toutes les personnes vivant dans nos sociétés. Tout cela serait l'occasion de respecter les engagements, qui ne sont actuellement guère plus que de vaines promesses faites à nos propres citoyens, mais également aux réfugiés et aux pays tiers. ■

À propos de l'auteur

Birgit Sippel est membre du Parlement européen depuis 2009. Elle est coordinatrice du Groupe des Socialistes et Démocrates à la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), depuis 2014, et membre suppléant de la Commission de l'emploi et des affaires sociales (EMPL). Elle a été vice-présidente de la Commission spéciale sur l'intelligence artificielle à l'ère du numérique (AIDA) et membre suppléant de la Commission d'enquête chargée d'enquêter sur l'utilisation de Pegasus et de logiciels espions de surveillance équivalents (PEGA). Elle est la négociatrice du Parlement européen pour le règlement relatif à la vie privée et les communications électroniques (e-privacy) et pour le contrôle des ressortissants de pays tiers aux frontières extérieures présenté par la Commission dans le cadre du nouveau Pacte sur la migration et l'asile. Elle est également membre du groupe de travail Schengen au sein de la Commission LIBE.

COMMENT ARTICULER LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE DÉVELOPPEMENT ?

Par Stéphane Bijoux,
Député européen (Renew Europe, France)
et Vice-président de la Commission DEV

Entre crises internationales et crispations nationales, parler aujourd'hui de migration, c'est prendre un risque alors que c'est bien l'un des défis majeurs du XXIe siècle. La peur profonde des différences, le rejet systématique de l'autre, la tentation décomplexée de l'outrance… Les uns veulent ériger des murs, les autres plaident pour le laisser-faire… Dans cette spirale inflationniste de populisme et de démagogie, militer pour la recherche de l'équilibre peut vous faire passer pour un rêveur idéaliste alors qu'il existe bien un chemin de solutions.

D'abord, nous avons trop vite oublié que les migrations ont été le moteur de l'humanité et le levier de l'ouverture au monde. Il suffit pourtant de prendre une carte du monde pour voir que l'Europe est indissociable de son voisinage oriental, qu'elle est aussi voisine immédiate, par la Méditerranée, de l'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Mais il faut aussi comprendre qu'avec les territoires d'Outre-mer, l'Europe est à la frontière directe de l'Amérique du Sud, insérée dans la région des Caraïbes, à proximité immédiate des États d'Afrique occidentale et australe, mais aussi des États insulaires du Pacifique.

C'est notre monde, et la complexité de nos défis exige de combattre les raccourcis trop faciles des populistes, des agitateurs de haine et des marchands de fausses solutions. Nous sommes face à de vrais enjeux qui ne trouveront de réponses que dans le respect du droit et un impératif d'humanité.

Comme tous les chantiers difficiles, le travail sur la politique migratoire de l'Union européenne exige des efforts. Et le point de départ, c'est d'abord de faire l'effort de comprendre. Comprendre pourquoi des hommes, des femmes et des enfants risquent chaque jour leur vie sur des routes de migrations violentes et souvent mortelles ? Les migrants recherchent un nouvel horizon. Comme nous, ils rêvent d'une vie meilleure. Ils fuient la guerre, la famine et l'extrême pauvreté. Personne ne peut contester l'existence d'un lien indéniable entre migrations et sous-développement. Mais l'équation devient encore plus complexe avec l'accélération du dérèglement climatique.

Il faut avoir conscience que dans les années à venir, l'urgence climatique va contraindre au moins 200 millions de personnes à fuir leurs régions, leurs villes et leurs pays. Deux cents millions de personnes : c'est l'équivalent de presque la moitié de la population de l'Union européenne ! C'est une alerte réelle qui interroge notre responsabilité collective, mais c'est aussi un signal d'alarme qui nous impose d'agir.

Parce que le défi migratoire est global, il exige une solution globale. Bien évidemment, l'Europe est au cœur de ce défi, par son histoire, par ses valeurs, par sa géographie. Parce qu'elle rayonne dans le monde, l'Union européenne a un rôle décisif à jouer dans la nécessaire construction d'une réponse globale et efficace, à la fois entre les différents États membres, mais aussi avec les pays d'origine et de transit des migrations.

Depuis plusieurs années déjà, au Parlement européen, nous travaillons pour construire un nouveau Pacte sur la migration et l'asile. Ce paquet législatif doit nous permettre de réformer le système actuel qui est arrivé à bout de souffle. Ce Pacte vise à mettre en place des procédures d'asile plus efficaces, plus sûres, plus justes. Il ambitionne aussi d'organiser la solidarité entre les États membres dans la gestion des migrations. L'un ne va pas sans l'autre. Des blocages persistent. Il faut le dire. Les négociations entre les États membres sont difficiles, mais nous avons la volonté forte d'aboutir à la concrétisation du Pacte d'ici les prochaines élections européennes.

Comme un miroir de ces réformes urgentes, il y a la nécessaire consolidation du rôle de l'Europe comme premier partenaire mondial de l'aide publique au développement.

Nous revendiquons légitimement d'être un acteur majeur et solidaire pour relever les défis combinés du climat et de la lutte contre les inégalités. Partout dans le monde, nos partenaires internationaux nous disent que leurs jeunes réclament de pouvoir mieux vivre dans leurs pays avec de vraies perspectives d'avenir. L'Europe comprend et entend le message, et nous répondons par un engagement concret basé sur le respect mutuel, la confiance et la solidarité.

Dans cet objectif, en 2021, nous avons adopté un nouvel instrument unique pour le financement de l'aide extérieure de l'UE : le NDCI, ou Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument. Cet instrument s'appuie sur un budget de près de 80 milliards d'euros d'ici 2027 pour renforcer nos partenariats dans le monde. Cette aide européenne doit servir de levier pour accompagner de nouvelles stratégies de développement de nos pays partenaires. Nous voulons contribuer au progrès, à la sécurité, à la coconstruction de solutions pour favoriser l'éducation, pour créer des emplois, pour assurer une protection sociale ; tout cela dans la perspective d'un modèle de développement durable qui reconnecte l'économie, l'écologie et la solidarité.

L'Union européenne est d'ailleurs un partenaire clé de l'initiative internationale pour un nouveau pacte financier mondial, lancée par le Président français, Emmanuel Macron, lors du Sommet de Paris en juin dernier, pour gagner notre combat commun pour le climat et le développement.

Mais il ne faut pas avoir peur des mots : le défi migratoire ne doit pas être un tabou de notre politique de coopération au développement. Et c'est précisément dans le cadre des négociations de l'instrument NDICI que je me suis mobilisé au Parlement européen pour soutenir la possibilité pour l'UE de conditionner son aide au développement à la coopération des pays partenaires sur les questions migratoires. Une majorité des députés européens a soutenu l'adoption de cette conditionnalité positive, encadrée, qui ne peut en aucun cas viser l'aide humanitaire de l'UE. Cette conditionnalité n'est pas une punition : j'assume de dire que c'est, au contraire, l'exigence légitime de garantir la cohérence dans nos coopérations.

Plusieurs formations politiques, à droite et à l'extrême droite, mentent honteusement en faisant croire que l'on peut résoudre le problème de la migration par la construction de murs et le repli sur soi. Au contraire, je défends l'idée qu'à l'opposé des murs, l'Union européenne doit construire des ponts avec les pays partenaires, dans un respect mutuel où chacun assume ses responsabilités dans le cadre d'une dynamique commune. Il faut sortir de la naïveté complice et combattre les excès toxiques et pyromanes. Nous devons impérativement regarder les choses en face. Le choc climatique nous impose d'avoir conscience que nous avons un destin commun. Sur les migrations comme sur beaucoup d'autres défis mondiaux : nous avons aussi une responsabilité partagée.

Je sais l'urgence à agir. Je crois à l'efficacité de partenariats gagnant-gagnant entre l'Europe et tous les autres continents. ■

L'AIDE EUROPÉENNE AU DÉVELOPPEMENT, NOUVEL INSTRUMENT DE CONTRÔLE DES FLUX MIGRATOIRES ?

Par Corinne Balleix,
Enseignante à Sciences Po Paris et autrice de *Enjeux et défis de la politique migratoire européenne*, Dalloz : Les sens du droit, 2022

Dans la boîte à outils de la « dimension extérieure » de la politique migratoire européenne, quelle place revient à l'aide européenne au développement ? Pourrait-elle devenir un « levier » de contrôle des flux migratoires irréguliers ?

Dès 2005, l'approche globale des migrations et de la mobilité de l'Union européenne, rénovée en 2012, fait de l'aide européenne au développement, avec l'ouverture de voies légales vers l'UE, un outil pour inciter les pays d'origine et de transit de migrants à mieux contrôler leurs flux, et à mieux réadmettre les personnes en situation irrégulière dans l'UE.

L'aide au développement doit permettre de traiter les causes profondes des migrations irrégulières liées à la pauvreté, à la mauvaise gouvernance économique ou politique, au changement climatique. L'UE soutient des programmes structurels de développement (agriculture, transport, santé, éducation…), d'appui institutionnel (indépendance des systèmes judiciaires, gestion des finances publiques). Elle finance également des actions plus directement centrées sur les migrations : développement de l'état civil, gestion des frontières, programmes de retour et réintégration de migrants dans leur pays d'origine, développement des systèmes d'asile des pays de transit (Maroc), programmes régionaux de protection et de développement (Moyen-Orient, Afrique du Nord), dont l'objectif est l'autonomisation et l'intégration économique et sociale des réfugiés dans leurs pays d'accueil.

Le Processus de Rabat, lancé en 2005, pour les routes migratoires ouest-africaines ; celui de Prague, lancé en 2009, avec 19 pays (Russie, pays du Partenariat oriental, d'Asie centrale, des Balkans occidentaux et Turquie) ; le Processus de Khartoum, de novembre 2014, avec les pays de la Corne de l'Afrique ; et le plan d'action de La Valette, de novembre 2015, contiennent un volet d'aide au développement en tant que contrepartie des efforts en matière de gestion des migrations. Il en va de même des partenariats pour la mobilité signés avant la crise migratoire de 2015 avec quelques pays du voisinage de l'Union (Arménie, Moldavie, Maroc, Tunisie, notamment).

Avant la crise de 2015, l'approche globale des migrations et de la mobilité était fondée sur le principe du « more for more » : plus les pays d'origine et de transit coopéraient pour lutter contre l'immigration irrégulière et réadmettre des migrants en situation irrégulière dans l'UE, plus celle-ci se montrait disposée à soutenir leur développement et à leur ouvrir des voies légales vers l'UE.

Pourtant, malgré l'aide publique au développement, dont l'Union européenne est la championne du monde (plus de 70 milliards d'euros en 2021), et malgré une augmentation de 13,6 % de ses montants en 2022, les causes profondes des migrations irrégulières n'ont pas diminué. La pandémie de Covid-19 et la guerre en Ukraine ont au contraire aggravé les instabilités, la faim et l'extrême pauvreté, surtout dans les pays les moins avancés[1].

De plus, les pays d'origine et de transit des migrants n'ont pas toujours montré un grand engagement en matière de lutte contre les flux irréguliers et de réadmission : les transferts de fonds des migrants, réguliers ou irréguliers, représentent en effet plus de trois fois l'aide publique au développement (en 2022, 626 miliards de dollars, contre 204 miliards de dollars d'aide publique mondiale au développement), et parfois plus de 10 % de leur PIB (Sénégal). Dans les pays de transit (Niger, Libye), le trafic de migrants ou la traite des êtres humains peuvent en outre constituer une source majeure de revenus pour certains acteurs. Enfin, on a assisté ces dernières années à plusieurs tentatives de la part d'États d'instrumentaliser les flux de migrants irréguliers contre l'UE (Turquie, notamment).

Dans ces conditions, le discours de l'Union européenne a connu une inflexion, et les conditionnalités ont été renforcées dans l'aide européenne au développement : en 2021, le nouvel instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale dans le monde (70,8 milliards d'euros pour 2021-2027, dont 10 % consacrés aux migrations) maintient, certes, une approche incitative, un « bonus » représentant 10 % de l'enveloppe financière initialement octroyée à un pays tiers pouvant récompenser une bonne coopération migratoire. Cependant, l'UE prévoit également de réduire ses aides si les pays tiers coopèrent insuffisamment en matière de migration. L'approche « less for less » complète donc celle du « more for more ».

L'utilisation de l'aide comme « levier » pour la coopération migratoire fait cependant débat, au regard de son impact sur le revenu des États récipiendaires[2]. Dans un contexte économique dégradé au sud, et alors que la Russie et la Chine cherchent à y concurrencer l'Union européenne, l'introduction d'une conditionnalité migratoire lors du renouvellement du système des préférences généralisées (SPG) oppose le Conseil, qui la soutient, au Parlement européen, qui n'y est pas favorable.

Néanmoins, concrètement, il ne semble pas que l'UE envisage de réduire fortement l'aide au développement pour forcer des coopérations migratoires. Dans les plans d'action de l'UE pour la Méditerranée centrale (novembre 2022), les Balkans occidentaux (décembre 2022) et la Méditerranée occidentale et l'Atlantique (juin 2023), l'UE mentionne ces financements, qu'elle veut centrer sur la lutte contre les flux irréguliers, le développement des systèmes de protection internationale des pays tiers et des programmes de retour et de réadmission notamment. Financements auxquels s'ajoute de l'aide structurelle au développement, mais il n'est jamais question de réduire ces aides. Dans sa proposition de révision, à mi-parcours du cadre financier pluriannuel, présentée fin juin, la Commission européenne envisage également, pour mieux gérer les migrations, d'augmenter de 10,5 milliards d'euros la ligne budgétaire « Voisinage et monde », et de 2,5 milliards d'euros la réserve de solidarité et d'aide d'urgence. Enfin, le mémorandum d'entente signé entre l'UE et la Tunisie prévoit une aide de 900 millions d'euros, dont 105 millions devraient être versés dès 2023. Si une partie de ces financements devrait aller à la lutte contre l'immigration irrégulière – ce qui a pu susciter des controverses –, la Tunisie a obtenu de l'UE un soutien structurel important à son développement (stabilité macroéconomique, agriculture, transitions numérique et énergétique, économie circulaire, transport aérien, formation professionnelle), le « nexus migration/développement » étant spécifiquement mentionné.

Ainsi, au regard de la situation dégradée dans les pays en développement, et des luttes d'influences géopolitiques en cours, la logique du « more for more » semble devoir prévaloir sur celle du « less for less ». ■

(1) https://www.oecd.org/fr/presse/essor-de-l-aide-publique-au-developpement-sous-l-effet-des-depenses-consacrees-aux-refugies-et-a-l-aide-a-l-ukraine.htm

(2) Mauro Lanati and Rainer Thiele, "The Link between Economic Growth and Emigration from Developing Counties: Does Migrants' Skill Composition Matter?", European University Institute, Migration Policy Centre, RSP Working Paper 91, 2021.

INFLATION ET GUERRE EN UKRAINE : LE RETOUR DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE EN EUROPE

Par Barbara Mauvilain,
Responsable du service des relations institutionnelles
- Fédération Française des Banques Alimentaires

D'après la Banque mondiale[1], l'inflation des prix alimentaires reste élevée à travers le monde, plus particulièrement dans des pays à revenu faible et intermédiaire. Mais la Banque mondiale souligne également que plus de 80 % des pays à revenu élevé connaissent une forte inflation alimentaire. Qu'en est-il de la situation en France et en Europe, alors que les crises se succèdent, voire s'additionnent : crise sanitaire, guerre en Ukraine, inflation ? Les remontées de terrain des Banques Alimentaires, acteur majeur de l'aide alimentaire en France et en Europe, indiquent que ni la France ni l'Europe ne sont épargnées par une augmentation de la précarité alimentaire.

En France, l'impact de l'inflation alimentaire se traduit par une hausse de 9 % du nombre de personnes accueillies à l'aide alimentaire au premier semestre 2023, autant que sur toute l'année 2022. Dans ce contexte, l'aide alimentaire joue un rôle de variable d'ajustement pour des foyers aux budgets de plus en plus contraints, confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat au sens premier du terme.

Les profils des personnes accueillies sont ainsi de plus en plus diversifiés, d'après l'étude publiée en février 2023[2]. Parmi ceux-ci, nous trouvons notamment des « travailleurs pauvres », c'est-à-dire des actifs ayant pourtant une situation professionnelle stable mais dont les revenus ne suffisent plus à répondre au besoin essentiel de s'alimenter. Dix-sept pour cent des personnes accueillies ont ainsi un emploi, dont les deux tiers sont même en CDI – chiffre en hausse de quatre points par rapport à 2020. L'inflation a donc un impact significatif : l'alimentation devient, pour la première fois, le deuxième poste de dépenses après le logement pour les personnes accueillies par les Banques Alimentaires (+ 14 % de budget par rapport à 2020). Parmi ces nouvelles personnes, un tiers a recours depuis moins de six mois à l'aide alimentaire. Les prix chers dans les commerces, combinés à des événements de la vie (chômage, maladie, divorce, séparation…), constituent l'un des premiers motifs de recours.

La même évolution peut être constatée au niveau européen. L'inflation annuelle de l'UE a atteint son plus haut niveau jamais enregistré, le prix des denrées alimentaires et des boissons non alcoolisées augmentant en moyenne de 11,9 % dans l'UE en 2022. Les prix ont continué d'augmenter au premier trimestre 2023[3].

La Fédération Européenne des Banques Alimentaires (FEBA), qui regroupe plus de 300 Banques Alimentaires dans 20 pays européens, accompagne 12,4 millions de personnes précaires. Le rapport publié par la FEBA[4] souligne qu' « au cours de l'année 2022, le coût de la vie a augmenté très rapidement en Europe, ce qui cause des difficultés, en particulier pour les ménages à faible revenu ou sans, déjà touchés par les répercussions de la pandémie de Covid-19.

(1) Le point sur la sécurité alimentaire | L'action de la Banque mondiale pour réagir à la crise alimentaire.
(2) Études Profils 2023 : « Qui sont les personnes accueillies à l'aide alimentaire ? » | Banques Alimentaires (banquealimentaire.org).
(3) De plus en plus de personnes dans l'UE incapables de s'offrir un bon repas - Eurostat (observatoiredeleurope.com).
(4) FEBA-Impact-Report-Final.pdf (eurofoodbank.org).

Mais, sont aussi impactées les personnes dont les salaires soudainement ne suffisent plus pour leurs dépenses quotidiennes ». Près de 80 % des Banques Alimentaires interrogées dans les pays européens mentionnent ainsi que des personnes en emploi se sont tournées vers leurs organismes de solidarité, une situation inédite.

L'inflation alimentaire n'épargne donc pas les pays développés. C'est le cas de l'Allemagne qui a enregistré, sur l'ensemble de l'année 2022, un taux d'inflation de 7,9 %, un record historique depuis la création de l'État après la Seconde Guerre mondiale, selon l'institut national de statistiques allemand. « Le taux d'inflation annuel historiquement élevé est principalement dû aux hausses extrêmes des prix des produits énergétiques et alimentaires depuis le début de la guerre en Ukraine », a expliqué la présidente de l'institut Destatis, l'office allemand de la statistique, Ruth Brand[5].

L'impact de la guerre en Ukraine se répercute également à plusieurs niveaux : hausse de l'inflation, qui se traduit par un recours accru à l'aide alimentaire, notamment dans les pays qui accueillent le plus de réfugiés ukrainiens. Ainsi, plus de huit millions de réfugiés ukrainiens sont enregistrés à travers l'Europe selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés[6], soit près de 20 % de la population du pays. Les réfugiés sont principalement des femmes avec des jeunes enfants, dont 80 % ont moins de 14 ans.

Frontalière de l'Ukraine, la Pologne est le pays de l'UE qui compte le plus grand nombre d'Ukrainiens ayant obtenu la protection temporaire, avec 1 563 386 personnes au 20 février 2023, devant l'Allemagne (881 399) et la République tchèque (489 158). L'effort ne pèse pas de la même manière selon la taille des pays. En nombre de réfugiés pour 1 000 habitants, ce sont l'Estonie (50,49 ‰) et la République tchèque (46,58 ‰), suivies de la Pologne (41,52 ‰) qui comptent le plus de réfugiés ukrainiens. Or, ces trois pays sont aussi parmi les plus touchés par l'inflation qui impacte davantage l'est que le sud du continent.

En France, les Banques Alimentaires en partenariat avec leurs 6 000 associations partenaires participent depuis le début de la guerre à l'accueil des 100 000 réfugiés sur le territoire français, apportant de l'aide alimentaire et des produits d'hygiène ou médicaux. Au niveau européen, la FFBA, au côté de la Fédération Européenne des Banques Alimentaires (FEBA), coordonne une aide d'urgence à apporter aux frontières de l'Ukraine. Il s'agit de répondre aux besoins exprimés par les Banques Alimentaires européennes frontalières, notamment la Pologne, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés, les Banques Alimentaires de Roumanie, Moldavie, République tchèque, Slovaquie et Hongrie ainsi que la Banque Alimentaire de Kiev. Les dons ont été soigneusement sélectionnés pour répondre aux besoins précis des Banques Alimentaires de ces pays : des produits faciles à conserver, à manipuler et à cuisiner (soupes déshydratées, flocons de purée, plats cuisinés, conserves de légumes, compotes en gourde), de produits pour les enfants (lait maternisé, couches) et de produits d'hygiène. L'objectif est de s'assurer de n'envoyer que des produits nécessaires sur place, le stockage étant très contraint. Une vingtaine de camions sont également partis via le réseau des Banques Alimentaires françaises à destination de l'est, notamment depuis la Bretagne et l'Auvergne-Rhône-Alpes.

Au-delà de cette situation d'urgence, l'enjeu de l'accès à l'alimentation en Europe n'est pas seulement quantitatif mais renvoie aussi à une fragilisation de l'accès à une nourriture de qualité. En 2022, 8,3 % des habitants de l'UE n'étaient pas en mesure de s'offrir un repas contenant de la viande, du poisson ou un équivalent végétarien tous les deux jours, selon de nouvelles données d'Eurostat[7]. La part de la population totale incapable de s'offrir un repas convenable était la plus élevée dans les pays d'Europe de l'Est, la Roumanie (22,1 %) en tête, suivie de la Bulgarie (21,6 %) et de la Slovaquie (15,8 %). Dans l'Union, 95,3 millions de personnes sont menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, soit 21,6 % de la population de l'UE.

En France, les Banques Alimentaires constatent concrètement l'impact de l'inflation : plus de 90 % des personnes interrogées indiquent s'être reportées sur des produits moins chers dans leurs achats du quotidien et attendent de manière importante ou très importante d'avoir accès dans les structures d'aide alimentaire à des fruits et légumes ainsi qu'à de la viande – produits dont le prix est souvent élevé[8].

Si la crise du Covid nous a fait redécouvrir que l'alimentation constituait un bien essentiel, et que la souveraineté alimentaire était un enjeu majeur, la crise inflationniste nous montre que la précarité alimentaire peut être masquée, disparate, mais aussi plus diffuse et généralisée à des catégories de population comme les étudiants ou les travailleurs dits « pauvres ». Un défi collectif à relever tant au niveau français qu'européen. ■

À propos des Banques Alimentaires

Premier réseau national d'aide alimentaire avec 110 implantations y compris en Outre-mer, les Banques Alimentaires françaises collectent chaque année sur tout le territoire près de 123 000 tonnes de produits, soit 224 millions de repas, auprès de l'industrie agroalimentaire, des agriculteurs, de la grande distribution et du grand public, avec le soutien de l'Union européenne et de l'État. Grâce à plus de 7 000 bénévoles et 600 salariés, elles accompagnent 2,4 millions de personnes en situation de précarité alimentaire à travers 6 029 associations, CCAS et épiceries sociales partenaires. Les Banques Alimentaires sont spécialistes de l'accompagnement social par l'alimentation, notamment via le programme « Bons gestes, bonne assiette » et développent des projets innovants et locaux à fort impact social : ateliers de transformation de produits alimentaires, développement de circuits courts et solidaires, dispositifs itinérants.

(5) Just over one-fifth of Germany's population at risk of poverty or social exclusion - German Federal Statistical Office (destatis.de).
(6) Guerre en Ukraine : quels pays européens accueillent le plus de réfugiés ? | Euronews.
(7) De plus en plus de personnes dans l'UE incapables de s'offrir un bon repas - Eurostat (observatoiredeleurope.com).
(8) Étude Flash - Impact de l'inflation sur les personnes accueillies dans le réseau des Banques Alimentaires.pdf (banquealimentaire.org).

COMMENT REPENSER LA POLITIQUE MIGRATOIRE EUROPÉENNE À LA LUMIÈRE DES PERSPECTIVES D'ÉLARGISSEMENT À L'EST DE L'UE ?

Par Raphael Bossong,
Chef adjoint de la division Recherche UE/Europe (SWP)

Malgré la récente crise liée aux déplacements en Ukraine et les perspectives d'élargissement de l'UE à l'est, le débat en Europe sur l'asile et la migration n'a guère évolué. On peut parler là d'une occasion manquée. À moyen terme, l'élargissement ne fera qu'intensifier la nécessité d'une réforme structurelle.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile, qui pourrait être conclu au printemps prochain, propose, entre autres mesures, un contrôle préalable obligatoire pour établir rapidement le statut à l'arrivée et une procédure plus rapide aux frontières extérieures. Cependant, les critiques font valoir que les procédures aux frontières prévues peuvent exercer une pression indue sur les pays voisins afin de réadmettre les demandeurs d'asile déboutés, y compris ceux de pays tiers. Au sein de l'UE, le Pacte propose un système extrêmement complexe de « solidarité flexible » en raison des positions nationales très divergentes, la Pologne et la Hongrie soulignant toujours leur opposition fondamentale à toute délocalisation des demandeurs d'asile. Dans l'ensemble, il est très difficile de prédire les effets opérationnels du Pacte, mais les États membres sont actuellement incapables de dépasser cet agenda politique.

La Directive sur la protection temporaire (DPT), activée en 2021 pour la première fois en réponse à la guerre d'agression russe, a été un succès inattendu de la gestion de crise de l'UE. Les réfugiés ukrainiens ont obtenu un statut de protection immédiate, une liberté de mouvement sans précédent et un accès rapide au marché du travail et à d'autres services. Pourtant, elle est surtout considérée comme une solution unique et non reproductible. Le prochain défi consiste à faire passer les Ukrainiens de la DPT, qui a une durée maximale de trois ans, à d'autres formes de résidence légale dans les États membres de l'UE.

Le règlement visant à faire face aux cas de force majeure, qui fait partie du Pacte, visait initialement à remplacer la DPT. Cependant, la DPT va rester en place, tandis que les États membres cherchent à réécrire le règlement visant à faire face aux cas de force majeure afin de créer plus d'espace pour les dérogations dans les procédures d'asile. Cela s'articule autour de la notion d'« instrumentalisation », qui désigne une situation où des États tiers amplifient la migration irrégulière pour faire pression sur l'UE et ses États membres. Le Bélarus a tenté de créer une telle situation en 2020, à

laquelle l'UE et les États membres limitrophes ont su répondre de manière décisive. Toutefois, un nouvel instrument juridique contre l'instrumentalisation est susceptible de légitimer des restrictions à long terme et trop fréquentes au droit de demander l'asile. Dans l'ensemble, le cas de la DPT et de l'instrumentalisation soulignent que plusieurs faits nouveaux et cruciaux pour l'ensemble de la politique de l'UE en matière de migration et d'asile sont apparus à l'est.

Les implications de l'élargissement à l'est sont tout aussi profondes. Les récentes demandes de l'Ukraine et de la Moldavie, ainsi que les efforts continus des pays des Balkans occidentaux pour respecter les normes communautaires, soulignent la nécessité d'établir un système fiable de gestion et de protection des migrations. Depuis 2016, l'UE a investi massivement dans la sécurité aux frontières dans les Balkans occidentaux, avec des résultats mitigés et au prix de mauvais traitements envers des milliers de migrants irréguliers et de demandeurs d'asile. Alors que les contrôles continuent de se resserrer, les migrants et les demandeurs de protection empruntent des routes de plus en plus longues et risquées, tant dans le sud que dans l'est de l'UE.

Il est essentiel que l'UE soutienne tous les pays candidats à l'adhésion dans leurs efforts pour respecter les exigences croissantes en matière de contrôle aux frontières et pour protéger les demandeurs d'asile. Tous les nouveaux États membres souhaitent également adhérer à l'espace Schengen. L'expérience passée montre que cela ajoute aux pressions visant à dissuader les migrants irréguliers plutôt qu'à assurer leur traitement humain. On peut citer la Croatie, qui a pleinement rejoint l'espace Schengen au début de l'année, malgré des allégations sérieuses et crédibles de coups et de refoulements par ses gardes-frontières.

Le respect des normes et des lois européennes est une question cruciale. Si les États membres actuels de l'UE ont du mal à mettre en œuvre ces mesures, comment pouvons-nous espérer que les nouveaux membres s'y conforment pleinement ? Cette difficulté ne fera que prendre de l'ampleur avec le Pacte proposé. L'extension massive des procédures aux frontières en matière d'asile crée un risque sérieux de violations encore plus graves des droits fondamentaux. Les pratiques antérieures sur les îles grecques ont piégé les demandeurs d'asile dans des conditions sordides et n'ont pas permis l'accès à des procédures d'asile équitables.

À long terme, nous devons aussi regarder au-delà de la nature changeante de la migration légale. Le vieillissement rapide des populations touche tous les pays européens, mais surtout l'est. Le déplacement des Ukrainiens a probablement été la dernière injection importante de main-d'œuvre qualifiée de l'est vers l'ouest, au prix de l'aggravation des problèmes démographiques propres à l'Ukraine. À l'avenir, tous les pays de l'UE devront attirer une migration de main-d'œuvre beaucoup plus importante provenant d'Asie et d'Afrique. Tout le système politique, juridique et administratif de l'immigration doit être repensé, du niveau national au niveau européen.

L'UE se trouve à un tournant critique. Alors que le Pacte sur la migration et l'asile est actuellement la seule option disponible pour désamorcer le débat toxique entre les États membres de l'UE sur la migration, il doit s'accompagner d'un engagement à maintenir le droit d'asile et à partager la responsabilité équitablement. Si l'UE et ses États membres continuent d'échouer dans ce domaine, l'élargissement ne fera qu'aggraver les tensions et l'érosion des droits fondamentaux. À moyen et à long termes, les changements structurels de la démographie et des besoins du marché du travail soulignent que tous les pays de l'UE et les pays candidats à l'adhésion ont besoin d'une plus grande migration légale en provenance de pays extérieurs à l'Europe. Cela devrait se refléter dans les prochains débats sur la réforme après le Pacte, éventuellement dans une réforme plus large du Traité en vue de préparer l'Union européenne à l'élargissement. ■

LES EFFETS DE L'OBSESSION DU CONTRÔLE DES FRONTIÈRES DANS LES RELATIONS ENTRE L'UE ET LES BALKANS

Par Virginie Guiraudon,
Directrice de recherches CNRS au Centre d'études européennes et comparées de Sciences Po Paris

Depuis 2015 notamment, la question de la gestion des frontières est une priorité des institutions de l'Union européenne dans leurs rapports avec les États des Balkans occidentaux régis par un accord de stabilisation et d'association qui fixe le cadre général des relations avec l'UE de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et le Kosovo. C'est en haut de l'agenda politique lors de sommets comme celui de Tirana, en décembre 2022, qui se centre sur la politique des visas. Cet enjeu est aussi au cœur des plans d'action de la Commission avec 201,7 millions d'euros alloués en 2021 et en 2022 pour gérer les migrations et les frontières auquel s'ajoutent 30 millions en 2023 pour le programme EMPACT afin de lutter contre le trafic de migrants. Empêcher l'arrivée et le renvoi de migrants indésirables est privilégié dans les négociations entre l'UE et les Balkans : négociations abouties ou en cours sur des accords de réadmission ou pour que l'agence européenne Frontex puisse mener des opérations conjointes dans les pays concernés.

Il faut souligner que les objectifs des institutions de l'Union européenne, les instruments et moyens déployés sont les mêmes que ceux utilisés lors des élargissements passés, mais aussi vis-à-vis de pays tiers comme ceux du sud de la Méditerranée. Il n'y a pas d'attention particulière aux spécificités du contexte des Balkans, voire aux situations diverses des États qui la composent, une sorte de « one size fits all ». Ainsi, l'objectif est essentiellement d'empêcher l'arrivée sur le sol européen, soit en amont, avant que les personnes ne partent, en durcissant la politique de visas des pays des Balkans, soit en aval, une fois le parcours migratoire entamé, en dissuadant le franchissement irrégulier des frontières de ces États, notamment via les opérations de Frontex ou le renforcement des corps de gardes-frontières. Cette continuité, voire cette inertie des politiques européennes depuis les accords de Schengen de 1990, puis de l'institutionnalisation des politiques d'immigration, d'asile et de gestion des frontières, notamment avec le traité d'Amsterdam, posent question en elles-mêmes. Mais, ici, nous aimerions nous concentrer sur leurs conséquences, à la fois sur les rapports entre l'UE et ses partenaires balkaniques, sur ces derniers, mais aussi sur les personnes en migration dans les pays concernés.

Dans les années 1980 et 1990, les Balkans sont avant tout une région d'origine de flux de plusieurs centaines de milliers de personnes lors des guerres en ex-Yougoslavie et le changement de régime en Albanie. On se souvient peut-être de l'arrivée de 25 000 Albanais à Brindisi, le 7 mars 1991, première arrivée de ce type en Italie. Mais, entre juillet 2015 et mars 2016, l'ensemble des États des Balkans a été confronté à une conjonction inédite. La Turquie, qui accueillait déjà des millions de réfugiés syriens, laisse passer les personnes fuyant la Syrie, mais aussi l'Irak et l'Afghanistan, alors qu'au nord, en août 2015, Angela Merkel annonce l'ouverture de ses frontières et la suspension des accords de Dublin et, en septembre et octobre 2015, la Hongrie ferme tour à tour sa frontière avec la Serbie puis la Croatie.

Que se passe-t-il à partir du moment où l'UE montre ostensiblement son obsession sur la question de la gestion des migrations ? Pour les États des Balkans, comme cela l'est aussi pour les États du sud de la Méditerranée, c'est un atout dans les négociations. « Montrer patte blanche » sur la question des frontières permet de redorer sa réputation, ou d'obtenir des avancées dans d'autres domaines. Le gouvernement serbe d'Aleksandar Vučić l'a bien compris, en 2015, en assurant la logistique du transit entre la Grèce et la Hongrie de milliers de migrants, de façon plus ordonnée que certains voisins comme la Macédoine où les nombreux incidents à sa frontière ont renforcé son image d'État instable et défaillant. La Serbie a ensuite obtenu environ 100 millions d'euros d'aide, entre 2016 et 2019, pour la gestion des frontières, et le nouvel homme fort des années post-Milošević a été considéré comme un partenaire fiable, voire incontournable.

Mais il n'est pas besoin d'être un bon élève pour être réhabilité par l'UE. C'est le cas de l'Albanie, qui n'est pas seulement un pays de transit, mais dont de nombreux ressortissants se trouvent en situation irrégulière dans les pays de l'UE et dont un certain nombre est impliqué dans des réseaux criminels de trafic de migrants ou de trafic de drogue. L'Albanie est le premier pays des Balkans à signer un accord de réadmission avec l'UE, en 2005, pour renvoyer les ressortissants des États tiers dans leur pays. En 2010, l'Albanie signe un accord de libéralisation des visas pour les Albanais et, en contrepartie, accepte que les agences Europol et Frontex les aident à mettre en place des systèmes de collecte de données biométriques des personnes en migration sur leur territoire. En 2019, c'est le premier pays non européen à accueillir une opération conjointe de l'agence Frontex à ses frontières.

L'obsession du contrôle migratoire des institutions de l'UE influe sur la diplomatie. Elle dévoile aussi les incohérences de la politique européenne de voisinage. Si, officiellement, depuis le sommet de Copenhague de 1993, tout candidat à l'adhésion doit respecter l'État de droit, si l'on s'inquiète à Bruxelles de son non-respect dans certains États des Balkans, cet impératif du respect des droits de l'homme disparaît dès qu'il s'agit du contrôle des frontières. Le dernier cas en date est celui de la frontière entre la Bosnie et la Croatie, entrée dans l'espace Schengen en janvier 2023. Les refoulements illégaux, les violences et les exactions des gardes-frontières ont été amplement documentés. Le Commissaire européen chargé du voisinage, le Hongrois Olivér Várhelyi, annonce, en novembre 2022, que le camp de Lipa au nord de la Bosnie doit devenir un centre de détention. Pour éviter les dérives qu'amène toute politique essentiellement sécuritaire en Croatie, l'idée est que ce soit la Bosnie où les migrants seront retenus. Le problème du respect du droit est donc déplacé d'un pays membre à des pays du voisinage.

Les acteurs d'externalisation de la politique des frontières de l'UE ne prennent pas en compte leurs effets dans les pays des Balkans. Pourtant, les chercheurs comme Ivan Krastev et d'autres alertent sur les conséquences délétères de la politique de l'UE sur les populations des Balkans et leur rapport à l'Europe. De nombreux habitants ont connu dans leurs familles l'expérience des migrations, parfois avec des passeurs, d'autres ont connu l'humiliation pour avoir des visas. D'autres s'inquiètent de voir des personnes arriver dans leur pays et rester coincés. Ce que l'UE leur promet, c'est d'être une zone tampon. ■

COMMENT ARTICULER GREEN DEAL ET PACTE MIGRATION ET ASILE ?

Par Damien Carême,
Député européen (Les Verts/ALE, France)
et membre de la Commission LIBE

En janvier 2022, avant que la meurtrière invasion russe de l'Ukraine et ses répercussions sur les prix de l'énergie ne mettent le coût de la vie au premier rang des préoccupations des Européen·nes, les changements climatiques et l'immigration étaient perçus comme deux des « problèmes les plus importants auxquels l'UE devait faire face ».

Les effets toujours plus concrets des changements climatiques – des inondations record de 2021 aux sécheresses de 2022, jusqu'à la canicule marine du printemps 2023 – expliquent cette inquiétude légitime. Les migrations sont, elles aussi, sur le devant de la scène, pour le pire souvent, que ce soit à l'occasion de terribles drames, ou qu'elles soient instrumentalisées par l'extrême droite. Aucun doute : migration et climat sont deux des défis les plus urgents que l'Union européenne doit relever. Des réponses apportées dépendra notre avenir commun.

Force est de constater que l'approche choisie par l'UE est une impasse. « Green Deal » – ou Pacte vert – et Pacte migration et asile partagent une seule chose, leur niveau d'ambition : faire de l'Europe le premier continent neutre pour le climat d'ici 2050, pour l'un ; réformer le système défaillant et inhumain d'accueil des demandeur·euses d'asile, pour l'autre. Les liens entre ces deux politiques majeures de la Commission von der Leyen s'arrêtent là.

Les deux Pactes ont été élaborés en silo, sans penser ni leurs interactions ni la nécessaire cohérence. Le Pacte migration et asile est censé établir un système instaurant une véritable solidarité européenne dans l'accueil des exilé·es·. Le Pacte vert s'ancre dans le fameux principe du « leave no one behind », « ne laisser personne de côté ». En réalité ni l'un, ni l'autre ne prend en compte l'influence des changements climatiques sur les déplacements forcés de population. Ils renforcent au contraire l'Europe forteresse.

Plus que jamais, il est nécessaire de traiter les enjeux climatiques et migratoires sous le prisme de leur interdépendance. Des solutions existent, mais elles impliquent une volonté politique forte.

L'UE DOIT TENIR SES ENGAGEMENTS, PRIS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARIS

Les changements climatiques redessinent profondément la géographie et les zones habitables de notre planète. D'ores et déjà, les approvisionnements alimentaires sont perturbés partout où sécheresse et fonte des glaciers compromettent l'accès à la ressource en eau. À mesure que l'anormal devient la nouvelle normalité, les déplacements de population deviennent plus fréquents : déjà 20 millions

d'exilé·es climatiques selon le HCR (Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés), plus de 200 millions d'ici 2050.

Pour enrayer ce phénomène, l'UE doit tenir ses engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris en termes de réduction de ses émissions d'abord, et de financement de l'adaptation dans les pays du Sud, ensuite. Il ne s'agit pas là de charité, mais bien de justice climatique. Le principe de « responsabilité commune mais différenciée » implique que l'engagement de l'Europe soit proportionnel à nos responsabilités présentes mais également passées.

Si les objectifs européens de réduction de nos émissions de 55 % sont louables, le sabotage en règle de ces politiques par la droite et l'extrême droite européennes laisse peu d'espoir quant à leur réalisation d'ici 2030.

Depuis la COP15 de 2009, la promesse des pays industrialisés de verser 100 milliards de dollars annuels aux pays du Sud n'a jamais été tenue. Deux mille quatre cents milliards de dollars par an seraient désormais nécessaires. Des montants colossaux qui ne suffiront pas si l'UE et l'ensemble des bailleurs internationaux ne desserrent pas l'étau de la dette qui asphyxie les pays du Sud et entrave leur développement.

Pour prévenir les drames à nos frontières, il nous faut aussi repenser complètement notre politique migratoire

Le focus sécuritaire intensifie le caractère néocolonialiste de nos relations avec les pays tiers. Les partenariats « mutuellement bénéfiques » avec ces pays tiers n'ont de mutuels que le nom. Leurs objectifs sont clairs : empêcher la plupart des exilé·es d'atteindre l'UE. C'est seulement en 2022 que la question de la migration légale est ajoutée au Pacte. La Commission fait alors un lien entre migration et « accompagnement à la transition de l'UE vers une économie verte », mais en limitant les voies légales d'accès à certain·es travailleur·euses « choisi·es » en fonction des compétences recherchées par l'UE. Nous privons ainsi les pays du Sud de leurs talents et de toute perspective d'un développement local et soutenable, et excluons les autres exilé·es d'un accueil digne.

Pourtant, la transition écologique et sociale en Europe ne se fera pas sans prise en compte des personnes exilées.

Disons-le tout de suite, accueillir les personnes qui sont contraintes de quitter leur pays ne peut se résumer à une politique utilitariste qui consisterait à ne « sélectionner » que les plus qualifié·es d'entre eux·elles pour travailler dans nos hôpitaux ou en tant qu'ingénieur·es. Il n'empêche que les exilé·es ont un rôle clé à jouer dans notre transition.

Il nous faut anticiper les besoins massifs de main-d'œuvre dans toutes les filières au cœur de la transition écologique. Pour relever ces défis immenses, les politiques migratoires répressives sont contre-productives. Ouverture de voies d'accès sûres et légales, accueil digne et humain, reconnaissance des compétences, délivrance de visas de travail dans l'UE sont autant de conditions indispensables à une transition écologique et sociale juste.

L'Union européenne doit faire preuve de cohérence dans l'ensemble de ses politiques

La transition écologique et la préservation du vivant doivent être pensées globalement car la bataille pour le climat et la biodiversité ne pourra se gagner uniquement par et dans l'UE.

La réduction des importations de pétrole et de gaz russes et l'explosion des coûts de l'énergie qui s'est ensuivie auraient dû être l'occasion d'un renforcement du Pacte vert et d'une accélération de la transition énergétique.

Mais plutôt que de repenser intégralement notre mix énergétique et notre consommation, la Commission européenne s'est contentée de trouver d'autres sources d'approvisionnement. Il fallait assouvir nos besoins exponentiels en énergie.

La sobriété énergétique demeure ainsi la grande absente du Pacte vert. Elle est pourtant, avec les renouvelables et l'efficacité énergétique, un élément indispensable d'une transition écologique juste. C'est la clé pour nous libérer de nos politiques énergétiques prédatrices, de notre dépendance aux énergies fossiles et envers des régimes non démocratiques, et pour cesser enfin de contribuer à la déstabilisation politique de régions entières et, *de facto*, aux mouvements migratoires qui en découlent.

Avoir pensé les enjeux climatiques et migratoires de manière distincte est une erreur. Aucune réforme d'une politique d'accueil et de protection des exilé·es digne de ce nom ne peut raisonnablement évacuer la question des réfugié·es climatiques et de celles et ceux qui fuient la misère. De la même manière, aucune politique climatique ambitieuse ne saurait se faire à sens unique, dans une approche « utilitariste », sauf à assumer le fait, pour l'UE, de priver les pays tiers – « ses partenaires » – de véritables chances de réussir leur transition écologique et sociale.

La lutte contre les changements climatiques, et les exils forcés qu'ils entraîneront, prendra du temps. Certain·es appellent à « réouvrir » la Convention de Genève afin d'élargir la définition des réfugié·es aux personnes victimes des changements climatiques. Ce serait une erreur ! Les négociations auxquelles j'ai participé sur le Pacte européen migration et asile m'ont convaincu d'une chose : le danger est immense de revenir sur des acquis progressistes. En attendant, comme l'a récemment rappelé le rapporteur spécial de l'ONU, les États ont la responsabilité de protéger les personnes déplacées par les impacts des changements climatiques. Nous pouvons, nous devons !, agir à court terme pour améliorer le sort des chercheur·euses de refuge, pour réellement ne laisser personne de côté. Ni ici ni là-bas. ■

UNE ENTREPRISE SUR QUATRE QUI SE CRÉE EN EUROPE EST UNE ENTREPRISE SOCIALE

Par Jean-Marc Borello,
Président du Directoire du Groupe SOS

L'EUROPE, TERRE FERTILE D'UNE ÉCONOMIE SOCIALE AUX DÉCLINAISONS MULTIPLES

Traditionnellement, la notion d'« économie sociale » comprend quatre familles d'entités fournissant des biens et des services à leurs membres ou à la société en général : les coopératives, les mutuelles, les associations (y compris les associations caritatives) et les fondations. Il s'agit d'entités privées, indépendantes des pouvoirs publics et dotées de formes juridiques spécifiques. Statutairement, le Groupe SOS est une association française qui tient à défendre un modèle dynamique de l'ESS sous la forme d'entrepreneuriat social. Au-delà des particularismes juridiques, c'est essentiellement la finalité des activités portées par une structure qui l'ancre au sein de l'écosystème des acteurs de l'économie sociale. Le principal point commun réunissant l'ensemble des acteurs de l'ESS européen est la prévalence d'une utilité sociale et environnementale, d'une gouvernance partagée, d'un partage de la valeur et d'une lucrativité limitée.

La naissance de l'ESS en Europe prend ses racines en réaction aux violences sociales et aux inégalités qui ont égrené la révolution industrielle du XIXe siècle. Celle-ci a souvent été qualifiée comme émanant de la volonté des citoyen·ne·s de construire une société plus juste où l'économie est au service de la personne, et non l'inverse. Longtemps jugée marginale, cette économie a connu un essor fulgurant dans la seconde moitié du XXe siècle. En France, c'est en 1981 que l'économie sociale sera officiellement intégrée dans l'exercice du pouvoir avec un portefeuille ministériel dédié. Chez nos voisins italiens, le concept fait son apparition dix ans plus tard, en 1991, à travers la création d'un statut spécifique pour les « coopératives sociales », nées pour pallier des besoins insuffisamment satisfaits par les services publics. Dans le même temps, la question va commencer à être abordée au niveau européen avec la création de groupes de recherche tel que le réseau Émergence de l'entreprise sociale (Emes) fondé au début des années 1990, qui sera l'un des premiers à choisir comme objet d'étude les entreprises sociales européennes.

En quelques décennies, les acteurs européens de l'économie sociale se sont grandement structurés, si bien qu'ils jouent aujourd'hui un rôle économique non négligeable en Europe. En 2021, l'ESS employait 13,6 millions de personnes, soit 6,3 % de la population active, répartis dans 2,8 millions

d'entités et d'entreprises[1] au sein de l'Union européenne. Cette économie a également fait preuve d'un fort dynamisme puisqu'une entreprise créée sur quatre en Europe est une entreprise sociale. Celles-ci se répartissent principalement dans quatre domaines d'activité que sont l'action sociale, les sports et loisirs, les activités financières et d'assurances et les arts et spectacles. L'actualité nous prouve aussi que l'économie sociale n'occupe plus une place accessoire mais a, au contraire, réussi à faire infuser certains de ses principes sociaux et environnementaux au sein du modèle capitaliste. En atteste, par exemple, l'adoption de la directive européenne dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive), entrée en vigueur en janvier 2023, qui encadre et harmonise les exigences de reporting des entreprises en matière de durabilité afin de favoriser des comportements écoresponsables ou encore la notion de devoir de vigilance, introduite dans le droit français en 2017, qui requiert des entreprises de mettre en œuvre des mesures pour prévenir les risques liés aux droits de l'homme et à l'environnement générés par leurs activités. Sur ce point, en particulier, les risques inhérents aux problèmes migratoires en Europe mobilisent plusieurs associations dans ce domaine de plus en plus prégnant en Europe.

Une harmonisation européenne difficile

Malgré cette tendance encourageante, il reste difficile de déployer une politique européenne harmonisée pour favoriser le développement de l'économie sociale, tant son degré de reconnaissance varie fortement entre les 27 pays de l'UE. De fait, chaque État membre dispose de son propre contexte économique, social, politique et juridique, ce qui se traduit par des niveaux de développement de l'ESS différents. Certains pays ont une longue tradition d'ESS et une reconnaissance institutionnelle claire, tandis que d'autres commencent à développer et à structurer cette économie. Ceci est le cas de la Roumanie qui ne dispose pas, pour l'heure, d'une politique publique développée de l'ESS. Pour autant, les acteurs roumains de l'ESS développent de nombreuses actions relevant de l'économie sociale. À titre d'exemple, Ateliere Fără Frontiere, association du Groupe SOS basée à Bucarest, forme des personnes éloignées de l'emploi à travers trois activités d'insertion : la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, le recyclage de supports publicitaires et la production de fruits et légumes au sein d'une ferme biologique.

Une reconnaissance institutionnelle du secteur de l'ESS longuement appelée de nos vœux

Face à la dimension composite de cette économie, des efforts considérables ont été entrepris par les institutions européennes et internationales afin de mieux appréhender et accompagner les acteurs économiques de ce secteur. Pionnière en la matière, la Commission européenne a publié en décembre 2021 son Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale[2] visant à accélérer le développement de l'ESS. Pour la première fois, ce plan d'action de la Commission européenne définit l'économie sociale comme « toute une série d'entités ayant des modèles d'entreprise et d'organisation différents [qui] opèrent dans un large éventail de secteurs économiques et ont en commun les principes et caractéristiques essentiels suivants la primauté des personnes ainsi que des objectifs sociaux et/ou environnementaux sur le profit ; le réinvestissement de la plupart des profits et excédents dans des activités dans l'intérêt des membres ou utilisateurs collectifs ; […] ainsi que la gouvernance démocratique et/ou participative ».

La tendance est similaire sur la scène internationale. L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) a adopté une recommandation du Conseil sur l'économie sociale et solidaire et l'innovation sociale[3] dans laquelle des lignes directrices sont mises à disposition pour soutenir et promouvoir l'ESS dans ses États membres. Plus récemment encore, en avril 2023, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté au sein de son Assemblée générale une résolution sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable[4] qui encourage l'ensemble des États membres à implémenter localement des stratégies et des politiques publiques pour développer l'ESS. Cette résolution marque l'aboutissement de plusieurs années de travail pour le Groupe SOS qui a assuré le secrétariat ▶

(1) Commission européenne « Plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie sociale », https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1537&langId=fr, décembre 2021.
(2) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_6568
(3) https://www.oecd.org/fr/rcm/Recommandation-sur-l-economie-sociale-et-solidaire-et-l-innovation-sociale.pdf
(4) https://unsse.org/2023/04/19/historic-moment-for-the-sse-at-its-66th-plenary-meeting-the-un-general-assembly-adopts-the-resolution-promoting-the-social-and-solidarity-economy-for-sustainable-development

général de l'alliance « Pact for Impact » dont la principale mission était de mettre l'ESS au centre de l'agenda politique international pour permettre sa reconnaissance à l'échelle mondiale.

Ces reconnaissances sont la preuve que l'ESS a su s'imposer comme un modèle économique capable d'apporter des solutions efficaces aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque, voire une alternative à un capitalisme débridé et à ses effets parfois délétères sur la cohésion sociale. Du chemin reste à faire pour qu'une société et une économie européenne plus humaine voient le jour. Car les défis demeurent nombreux : accroître l'accès aux financements pour les entreprises sociales ; favoriser la collaboration et le partage d'expériences au niveau européen entre les structures de l'économie sociale ; valoriser le travail des acteurs de l'ESS, souvent dans des métiers essentiels (crèches, établissements sociaux et médico-sociaux, maisons de retraite, hôpitaux) ; autant d'évolutions qu'il est indispensable de faire advenir !

L'Union européenne, soutien majeur des acteurs de l'ESS : le cas de l'inclusion des personnes migrantes

En 2021, une consultation a été menée par le Groupe SOS pour connaître les freins qui entravent les structures de l'ESS dans le développement de leurs activités. Le constat est unanime : nos structures constatent un tarissement des financements publics dévolus à leurs activités. Face à cet amenuisement des deniers publics dédiés, les acteurs de l'ESS n'ont eu d'autres choix que de diversifier les bailleurs qu'ils sollicitent. Ainsi, nous observons une demande croissante auprès des programmes de financement européens de la part de nos structures. De fait, les programmes de financement de la Commission européenne sont amenés à financer des projets touchant aux thématiques de l'économie sociale, qu'il s'agisse d'activités en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique, par le biais de son programme LIFE ; de l'accueil des personnes migrantes avec son Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI) ; ou encore de projets en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des plus exclus, au travers du Fonds social européen+ (FSE+).

C'est en partie grâce au concours de financements européens que le Groupe SOS a pu procurer, en 2022, un accompagnement 360° (accueil, insertion socioprofessionnelle, participation démocratique, etc.) à plus de 13 000 personnes exilées. Parmi les initiatives du Groupe SOS soutenues par l'UE, le projet « TEMPO », cofinancé par le programme INTERREG, s'est donné pour objectif d'accompagner l'insertion socio-économique des réfugiés par le biais de l'entrepreneuriat. Cette solution vertueuse a renforcé l'employabilité et l'autonomie des personnes accompagnées et a permis de faire évoluer le regard que pose la société sur les personnes réfugiées – les donnant à voir comme des porteurs de projet et des créateurs. Autre exemple parlant, l'ASSFAM, association du Groupe SOS, a imaginé un projet européen avec des organisations italienne, bulgare, hongroise, grecque et autrichienne pour favoriser l'accès à la vie politique des personnes migrantes et ainsi permettre une intégration de ces personnes qui soit la plus complète possible. Au cours de ce projet nommé « Migrant Voices Heard » et financé par le programme européen FAMI, des conseils de migrants ont été organisés afin de favoriser leur participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques d'intégration aux niveaux local, régional et national dans les États membres participants.

Faire de l'Europe l'épicentre mondial de l'ESS

Il est clair que, par le biais de son récent Plan d'action et de ses programmes de financement, l'Union européenne dispose d'un fort pouvoir d'accélération du développement de l'ESS en Europe. Toutefois, les informations collectées dans le cadre de la consultation menée en 2021 pointent du doigt un certain nombre de freins procéduriers qui ralentissent le développement des activités des structures de l'ESS. Parmi eux, la complexité des procédures de demande de fonds auprès de programmes de financement européens arrive en tête. Les dossiers de candidature européens sont chronophages, énergivores et demandent une grande rigueur aux organisations candidates. Certaines réponses à des appels à projets nécessitent plusieurs mois de travail et mobilisent intensément les équipes qui ne sont pas toujours dotées des moyens humains suffisants pour y répondre, en particulier les petites structures associatives, aux effectifs plus réduits, qui ne peuvent se permettre de soustraire ce temps à leurs activités usuelles.

Ressort également de cette consultation, le fait que les calendriers de versement des fonds européens sont souvent inadaptés aux contraintes économiques des entités de l'ESS. Les fonds européens interviennent principalement en remboursement des dépenses en-

gagées au cours d'un projet, ce qui implique que les porteurs de projets doivent disposer d'une trésorerie suffisante pour mettre en place les activités avant de percevoir la subvention. Il n'est pas rare que la réponse de l'instruction d'un dossier soit communiquée un an après son dépôt, ce qui arrive parfois postérieurement à la fin du projet. Là encore, ce sont les petites structures de l'ESS qui pâtissent le plus sévèrement de ce fonctionnement car elles sont plus susceptibles de peiner à avancer les fonds.

Il est important de travailler à une meilleure adéquation entre les montants, le calendrier de versement des financements et les besoins réels des acteurs de l'économie sociale afin de favoriser des projets d'investissement de long terme. À ce titre, le Groupe SOS est l'une des seules structures françaises à s'être dotée d'une direction spécialisée en financements européens qui accompagne ses structures dans leurs demandes de crédits européens auprès des programmes de financements de la Commission européenne, aussi bien les Fonds structurels et d'investissement (FSE+, FEDER, FEADER et LEADER) que les programmes sectoriels.

L'absence d'un fonds européen dédié aux acteurs de l'ESS doit également être mentionnée. Même si de nombreux fonds européens sont fléchés vers des thématiques pour lesquelles les acteurs de l'ESS sont actifs et que des dispositifs spécifiquement dédiés aux acteurs de l'ESS ont été intégrés au sein des appels à projets du Fonds social européen, aucun appel à projets géré directement par la Commission européenne n'est réservé ni adapté aux spécificités de l'écosystème ESS. L'absence de conditions sur mesure rend l'accès aux financements concurrentiels difficile car elle contraint les structures de l'économie sociale à rivaliser avec des entreprises « classiques » à but lucratif. La création de critères d'éligibilité et de priorités de financement prenant en compte les conditions singulières des structures de l'ESS (partage de la valeur, partage de la gouvernance, utilité sociale, etc.) serait grandement bénéfique pour le développement de cet écosystème.

Enfin, si l'Union européenne finance effectivement de nombreux projets, leur impact social n'est que rarement évalué. Une approche par l'efficacité et l'impact social, effectivement réalisée, mériterait d'être privilégiée et de remplacer la logique actuelle de surcontrôle des dépenses. Une telle évaluation de l'impact social poursuivrait ainsi un double objectif : l'évaluation de la pertinence des politiques publiques européennes (en particulier des programmes de financement européens qui représentent les outils de mise en œuvre de la politique de la Commission européenne) et l'amélioration des projets européens et des activités portées par les acteurs de l'économie sociale. Améliorer la mesure d'impact est une des propositions émises dans le Plan d'action en faveur de l'économie sociale de la Commission européenne[5], tout comme la création de nouveaux produits financiers permettant de mobiliser des financements privés ciblés sur les besoins des entreprises sociales à différents stades de développement[5]. Le Groupe SOS salue la pertinence de ces deux propositions et reste dans l'attente de leur rapide matérialisation. ■

(5) Point 4.2 du Plan d'action pour l'économie sociale.

À propos du Groupe SOS

Le Groupe SOS est un groupe associatif majeur de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui rassemble plus de 750 établissements, services et associations et génère un impact positif auprès de deux millions de bénéficiaires directs chaque année. Pionnier européen de l'entrepreneuriat social, le Groupe SOS se mobilise depuis près de quarante ans pour l'accès de toutes et tous à l'essentiel, agit face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux et combat toutes les formes d'exclusion. Dans la pratique, il a opéré une quarantaine de projets européens en coopération avec plus de 85 organisations issues de 19 pays du continent ; tous ces projets ayant pour but de rendre l'Europe plus solidaire, juste et respectueuse du vivant !

AGENDA DES ÉVÉNEMENTS

Retrouvez le programme prévisionnel des événements organisés par Confrontations Europe au cours des prochains mois. Inscrivez-vous à notre Newsletter pour plus d'informations et recevoir les détails sur www.confrontations.org

OCTOBRE

HOW CAN THE EU ACHIEVE A FAIR, SUSTAINABLE AND EFFICIENT TRANSITION FOR EUROPE'S ENERGY SYSTEM?

Conférence organisée par Confrontations Europe, le 4 octobre de 18 h à 20 h, à la Fondation Universitaire de Belgique à Bruxelles avec **Piotr Kuś,** Directeur général, ENTSO-G ; **Ben Lennon,** Conseiller développement durable, énergie et changement climatique, Confédération européenne des syndicats ; **Dominique Ristori,** Conseiller en stratégie et ancien Directeur général, DG ENER, Commission européenne ; **Catharina Sikow-Magny,** Directrice de la transition verte et de l'intégration des systèmes énergétiques, DG ENER, Commission européenne ; **Claire Waysand,** Vice-présidente exécutive et secrétaire générale, Engie.

VERS UN TRANSPORT ROUTIER NEUTRE EN CARBONE EN 2050 : QUELLES PERSPECTIVES POUR UNE ACCÉLÉRATION DES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES EN EUROPE ?

Conférence organisée par Confrontations Europe, le 10 octobre de 18 h à 20 h, à la Fondation Universitaire de Belgique à Bruxelles avec **Dario Dubolino,** Chargé des politiques transport innovant et durable, DG MOVE, Commission européenne ; **Jacques Galvani,** Directeur général, Altante France ; **Lucie Matera,** Secrétaire générale, ChargeUp Europe ; **Tu-Tho Thai,** Manager projets et partenariats, ITxPT.

NOVEMBRE

CONFÉRENCE-DÉBAT AUTOUR DE L'ENQUÊTE « L'EUROPE, CONTINENT D'IMMIGRATION ET DE MOBILITÉS », RÉALISÉE AVEC L'INSTITUT VIAVOICE AUPRÈS DE 10 PAYS EUROPÉENS

Conférence organisée par Confrontations Europe, le 15 novembre de 18 h à 20 h, à la Maison de l'Europe de Paris avec **Ghaleb Bencheikh,** Président de la Fondation de l'Islam de France (FIF) ; **Ekrame Boubtane,** Chercheure-associée à l'École d'économie de Paris ; **Geoffroy Didier,** Député européen ; **Dan Arbib,** Maître de conférence en philosophie, ENS ; **Najat Vallaud-Belkacem,** Présidente de France terre d'asile ; **Thomas Genty,** Viavoice.

HOW CAN THE CMU CONTRIBUTE TO FOSTERING THE EUROPEAN FINANCIAL SYSTEM IN THE CONTEXT OF THE ENERGY TRANSITION?

Conférence organisée par Confrontations Europe, en partenariat avec la Direction générale du Trésor et l'AEFR, le 24 novembre de 14 h à 16 h, au Centre de conférences Pierre-Mendès-France à Paris avec **Johan Almenberg,** Secrétaire d'état aux Affaires financières (SE) ; **Carlos Cuerpo Caballero (ES),** Secrétaire général du Trésor et des Finances internationales ; **Emmanuel Moulin (FR),** Directeur général du Trésor ; **Heiko Thoms (DE),** Secrétaire d'état à la politique des marchés financiers, à la politique européenne et à la politique financière internationale ; **Gary Tobin (IE),** Assistant Secrétaire général du Department of Finance ; **Christiaan Rebergen (NL),** Trésorier général du ministère des Finances ; **Ricardo Barbieri Hermitte (IT),** Secrétaire général du Trésor ; **Steven Costers (BE),** Conseiller général du Trésor, en charge du département des Affaires européennes.

Ce programme prévisionnel est susceptible d'évoluer et de s'étoffer au cours du trimestre. Retrouvez toutes les informations sur notre site internet www.confrontations.org

BULLETIN D'ABONNEMENT

Confrontations Europe n°134
Spécial 30 ans

Confrontations Europe n°135

Confrontations Europe n°136

Bulletin d'abonnement

CONFRONTATIONS EUROPE
LA REVUE

Je souhaite m'abonner à *Confrontations Europe La Revue*

Nom, Prénom : .....

Profes. qualité : .....

Adresse : .....

Code Postal : ☐☐☐☐☐ Ville : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

☐ *Confrontations Europe La Revue* ..... 30 €

Bulletin à envoyer avec votre règlement à l'ordre de Confrontations Europe à l'adresse suivante :
***Confrontations Europe*, 29 avenue de Villiers, 75017 Paris**

CONFRONTATIONS EUROPE

FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !

ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024-2029

CONFRONTEZ VOS IDÉES

CONSTRUISEZ L'EUROPE

PARTICIPEZ À NOTRE CONSULTATION CITOYENNE

SUR CONFRONTATIONS.ORG